

COMPTE-RENDU DU PORTE-A-PORTE PAYSAGER COMPLEMENTAIRE

Projet agrivoltaïque “Les Fermes Ensoleillées du Val de Dôme” Communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dôme Du 30 mars au 2 avril 2026



Le porte-à-porte paysager complémentaire, organisé par GLHD avec les Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dôme (PAVD) et conduit sur le terrain avec l'agence RELIEFS (cabinet paysagiste indépendant), avait pour objectif d'approfondir le diagnostic paysager à la suite de la concertation préalable volontaire, en offrant aux habitants qui le souhaitent un temps d'échange individualisé depuis leur propriété afin de mieux comprendre les perceptions locales, les situations de co-visibilité et les points de vigilance à prendre en compte pour la suite de l'étude.

Mené pendant 3 jours, sur les communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dôme, ce dispositif a permis de documenter de nombreuses situations de terrain et de confirmer l'intérêt d'une approche au cas par cas, au plus près des réalités vécues par les habitants.

Trois enseignements ont été mis en évidence : la nécessité de continuer à affiner l'analyse paysagère depuis les lieux de vie, l'existence de sensibilités différentes selon les secteurs, appelant des réponses adaptées, et l'importance d'aborder la question du paysage dans une vision plus large intégrant aussi le cadre de vie, les usages du territoire, les continuités écologiques et les attentes de bénéfices concrets pour le territoire.



TABLE DES MATIERES

1. LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF	3
2. LES MODALITES DE L'OPERATION DE PORTE-A-PORTE PAYSAGER	4
3. RELAIS DE L'ANNONCE VIA LES CANAUX DE COMMUNICATION DES MAIRIES .	4
4. LES PRINCIPES D'ANIMATION ET DE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS	5
5. LES CHIFFRES CLES DU DISPOSITIF.....	6
6. L'ANALYSE QUALITATIVE DES ECHANGES.....	7
6.1. Une forte attente de précision sur les covisibilités réelles.....	7
6.2. Une différence nette entre Marray et Les Hermites.....	7
6.3. Le paysage est le sujet dominant, mais il est indissociable d'autres préoccupations .	8
6.4. Une ambivalence forte autour des haies paysagères.....	8
6.5. La demande de partage de la valeur reste présente.....	9
7. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU PORTE-A-PORTE PAYSAGER	9
8. RESTITUTION DETAILLEE DES RENCONTRES	10
8.1. Rendez-vous programmés et rencontres approfondies	10
8.2. Rencontres opportunistes documentées.....	12
8.3. Situations non rencontrées ou avis de passage.....	14
9. ANNEXES	14



1. LE CONTEXTE ET LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF

À la suite de la phase active de concertation préalable volontaire menée du 26 janvier au 27 février 2026 autour du projet agrivoltaïque « Les Fermes Ensoleillées du Val de Dôme », plusieurs habitants ont exprimé le souhait de pouvoir approfondir les échanges avec les paysagistes missionnés sur l'étude paysagère, afin d'examiner plus précisément les enjeux de co-visibilité depuis leurs propriétés et les perceptions paysagères liées aux zones d'étude. Cette demande est apparue de manière explicite lors de l'atelier du 11 février consacré à l'insertion paysagère, puis a été confirmée lors de l'atelier du 24 février et dans les échanges conduits pendant la concertation.

En réponse à cette attente, un **porte-à-porte paysager complémentaire** a été proposé par l'équipe projet, représentée par **GLHD**, partenaire technique et financier des Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dôme (PAVD), et par **l'agence de paysage RELIEFS**, tiers indépendant missionné pour l'étude paysagère. Le support d'annonce précisait que ces rencontres individualisées avaient pour objet d'échanger sur les perceptions paysagères depuis les propriétés concernées, d'identifier plus finement les éventuels enjeux de co-visibilité, de répondre aux questions liées à la démarche en cours, et d'enrichir l'état des lieux paysager avant l'élaboration des préconisations d'insertion du projet. Il était également indiqué que les éléments recueillis seraient pris en compte dans le **bilan officiel de la concertation préalable volontaire**.

Ce dispositif s'inscrit donc pleinement dans le **continuum d'information et de participation** engagé par le maître d'ouvrage. Il ne constitue pas une nouvelle phase de concertation autonome, mais un approfondissement ciblé du diagnostic paysager, déclenché en réponse à des demandes formulées au cours de la phase active de concertation.

Les objectifs de cette opération étaient les suivants :

- Permettre des échanges individualisés depuis les propriétés concernées, au plus près des situations réelles de perception ;
- Affiner l'analyse des sensibilités paysagères et des covisibilités depuis les habitations, jardins, terrasses, chemins et espaces de vie ;
- Compléter le travail des paysagistes par des éléments d'usage et des appréciations fines formulées par les habitants eux-mêmes ;
- Identifier, lorsque cela était possible, les secteurs jugés les plus sensibles, les points de vue à documenter, ainsi que les attentes en matière d'évitement, de réduction ou d'intégration paysagère ;
- Consolider les enseignements de la concertation préalable volontaire sur le volet spécifique du paysage.



2. LES MODALITES DE L'OPERATION DE PORTE-A-PORTE PAYSAGER

Le porte-à-porte paysager a été annoncé par une **affiche dédiée envoyée par mail aux participants des ateliers organisés précédemment dans le cadre de la concertation préalable volontaire et une rediffusion par les mairies volontaires**, mentionnant des rencontres proposées les **30 mars, 1er avril et 2 avril 2026**, ainsi que les modalités de prise de rendez-vous auprès de **Rachel Griggs, cheffe de projet**, via le site internet du projet, l'adresse électronique de contact et un numéro de téléphone/SMS. Le support rappelait que cette démarche faisait suite à la concertation préalable volontaire et visait à mieux prendre en compte les perceptions depuis les habitations et propriétés concernées.

Par sa conception, l'opération reposait sur une double logique :

- Une logique de **rendez-vous ciblés**, pris en amont ou reprogrammés à la suite des sollicitations habitantes ;
- Une logique d'**opportunité de terrain**, permettant, lors des déplacements dans les hameaux et secteurs riverains, d'échanger avec des habitants présents au moment du passage ou d'identifier des situations paysagères méritant un approfondissement ultérieur.

Le périmètre d'intervention a couvert les trois communes déjà concernées par le périmètre de la concertation volontaire sur le plan de la zone d'influence paysagère : **Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême**. La **carte des visites** établie par les paysagistes montre que les passages se sont concentrés autour des deux îlots à l'étude, avec un maillage plus serré dans les hameaux et habitations identifiés comme les plus exposés ou les plus sensibles du point de vue des covisibilités.

Le tableau récapitulatif final des paysagistes recense **61 situations codées**, correspondant à des rendez-vous, rencontres opportunistes, avis de passage, opportunités de contact ou points d'observation documentés dans le cadre de cette campagne complémentaire.

3. RELAIS DE L'ANNONCE VIA LES CANAUX DE COMMUNICATION DES MAIRIES

En complément de l'affiche dédiée au porte-à-porte paysager et des modalités directes de prise de rendez-vous communiquées par l'équipe projet, l'annonce du dispositif a également bénéficié de **relais par les canaux de communication municipaux**. Ces relais ont contribué à donner de la visibilité à l'opération sur le territoire, à en conforter la lisibilité institutionnelle et à prolonger la logique de continuum d'information engagée depuis le début de la concertation préalable volontaire.

Les captures transmises montrent en particulier que l'annonce du porte-à-porte paysager a été relayée :



- Sur le **blog / site d'information de la commune de Marray**, via une publication datée du **30 mars 2026**, intitulée « **Projet agrivoltaïque GLHD** », reprenant visuellement l'affiche du dispositif ;
- Sur la **page Facebook de la commune des Hermites**, via une publication datée du **26 mars 2026**, diffusant également l'affiche du porte-à-porte paysager ;
- Sur le **canal Facebook de la mairie de Marray**, sous la forme d'une publication d'information intitulée « **Information – Projet Agrivoltaïque porte à porte paysager** ».

Ces relais municipaux présentent plusieurs intérêts dans le cadre de la démarche de concertation :

D'abord, ils permettent de **renforcer la portée locale de l'information** en s'appuyant sur des canaux déjà identifiés et consultés par les habitants. Dans un contexte où la phase active de concertation était officiellement terminée, cette mobilisation supplémentaire a permis de rappeler que le dialogue se poursuivait et que des rencontres individualisées restaient possibles.

Ensuite, ils contribuent à **donner un caractère public, visible et accessible** à l'annonce de ce dispositif complémentaire. Le recours aux canaux municipaux participe à la continuité de l'information à l'échelle communale et permet d'élargir l'audience au-delà des seuls habitants directement sollicités ou déjà en contact avec l'équipe projet.

Enfin, ces publications ont pu jouer un rôle utile pour **légitimer le dispositif aux yeux des habitants**, en montrant que cette campagne complémentaire s'inscrivait bien dans une démarche annoncée, ouverte et traçable. En ce sens, le relais par les mairies constitue un élément complémentaire du dispositif d'information, au croisement de la communication de proximité et de la transparence de la démarche.

Sans se substituer aux échanges de terrain, aux prises de rendez-vous directes ou aux avis de passage déposés, ces relais ont ainsi participé à créer un **environnement informationnel cohérent**, favorable à l'approfondissement du diagnostic paysager et à la poursuite du dialogue avec les habitants concernés.

Les relais municipaux de l'information sur l'opération de porte-à-porte n'engagent cependant pas la validation du projet par les municipalités.

4. LES PRINCIPES D'ANIMATION ET DE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS

Le dispositif a été conduit sur le terrain par l'équipe projet, avec une coordination assurée par **Rachel Griggs** pour GLHD, et avec l'appui de **l'agence RELIEFS** pour le volet paysager. Les rencontres ont été menées selon un principe d'**échange individualisé in situ**, depuis les habitations, jardins, terrasses, abords de route ou chemins communaux, afin de partir des vues réelles, des usages concrets et des sensibilités exprimées par les habitants.



L'animation de ces rencontres reposait sur plusieurs principes :

- Partir du **point de vue vécu** depuis la propriété ou ses abords ;
- Observer les **axes de vue**, les écrans végétaux existants, les reliefs, les ouvertures paysagères, les boisements et les éventuels effets de proximité ;
- Recueillir les **usages** et les attachements associés aux lieux : jardin, terrasse, chemin de promenade, vue sur la vallée, tranquillité, passages de faune, pratiques agricoles ou cynégétiques ;
- Identifier les **attentes** des habitants en matière de camouflage, de retrait, de maintien des vues, de traitement des haies, ou de préservation de certains éléments paysagers ou patrimoniaux ;
- Consigner les **questions** et remarques formulées sur le projet au-delà du seul paysage lorsqu'elles venaient éclairer la perception globale du site.

Le support de communication annonçait explicitement que les enseignements recueillis viendraient **enrichir l'état des lieux paysager** et nourrir les **préconisations futures d'intégration** du projet. Le dispositif a donc été conduit dans une logique d'écoute, de documentation et d'approfondissement du diagnostic, et non comme un exercice de présentation figée d'un projet déjà arrêté.

5. LES CHIFFRES CLES DU DISPOSITIF

Les **notes de terrain** permettent de disposer d'un premier niveau de quantification pour le démarrage de l'opération,

- Au 30 mars 2026 :
 - **11 avis de passage déposés ;**
 - **3 rendez-vous honorés ;**
 - **5 rencontres opportunistes ;**
 - **2 rendez-vous pris pour le mercredi suivant.**
- Au 1^{er} avril 2026 :
 - **4 avis de passage déposés,**
 - **4 rendez-vous honorés,**
 - **3 rencontres opportunistes,**
 - **1 rendez-vous pris pour le lendemain,**
 - **1 rendez-vous non honoré.**
- Au 2 avril 2026 :
 - **14 avis de passage déposés,**
 - **2 rendez-vous honorés,**
 - **8 rencontres opportunistes,**
 - **3 refus d'échange.**

À l'échelle de l'ensemble du tableau récapitulatif produit par les paysagistes, **61 situations** ont été documentées sur les trois communes. Ce matériau comprend :

- Des **rendez-vous explicitement identifiés ;**



- Des **rencontres opportunistes** ;
- Des **avis de passage déposés** ;
- Des **opportunités ou demandes de recontact** ;
- Ainsi qu'un **rendez-vous non honoré**, l'habitante étant absente au moment convenu.

Cette campagne complémentaire n'avait pas pour vocation première de produire un taux de contact comparable à celui du premier porte-à-porte d'information des 26 et 27 janvier, mais plutôt de **qualifier finement des situations paysagères ciblées**, à partir d'échanges approfondis et localisés. À ce titre, le volume d'informations recueillies par rencontre apparaît particulièrement riche. Plusieurs échanges ont donné lieu à une documentation précise des vues, des usages, des continuités écologiques, des sensibilités paysagères et des attentes vis-à-vis des mesures d'évitement et d'intégration.

La cartographie des visites et les planches photographiques montrent en outre que le dispositif a permis de documenter, par l'image et par les observations de terrain, plusieurs situations jugées structurantes pour la suite de l'étude paysagère, notamment à **La Chaudronnerie, La Thomassière, Le Hallier, Le Petit Hêtre, La Grande Coulardière, Les Bournais** ou encore **Les Grandes Maisons**.

6. L'ANALYSE QUALITATIVE DES ECHANGES

6.1. Une forte attente de précision sur les covisibilités réelles

Le premier enseignement qualitatif de cette opération est la confirmation d'une attente forte de plusieurs habitants pour sortir d'une approche abstraite du paysage et partir des **situations concrètes de perception**. Les échanges ont porté de manière récurrente sur le ressenti sur le cadre de vie et le paysage actuel ainsi que ce que l'on voit réellement depuis les fenêtres, le jardin, la terrasse, un chemin communal, un accès routier ou un point haut dans la vallée. Les planches photographiques montrent que plusieurs propriétés présentent des situations de **vue directe**, parfois très proche, alors que d'autres bénéficient d'un masque partiel ou total par la présence de grands boisements filtrants.

6.2. Une différence nette entre Marray et Les Hermites

Comme le premier porte-à-porte d'information l'avait déjà laissé entrevoir, le matériau recueilli confirme une impression **contrastée** entre les deux secteurs. Lors de la première campagne, les Hermites apparaissaient plutôt dans une logique favorable ou attentiste sous condition d'une co-construction sincère, tandis que Marray concentrait une opposition plus ciblée sur l'îlot local, davantage liée à l'implantation et aux contraintes paysagères qu'au principe même de l'agrivoltaïsme. Le porte-à-porte paysager complémentaire confirme et accentue ce différentiel.



Malgré certains cas isolés, aux **Hermite**s et sur plusieurs points de **Chemillé-sur-Dême**, les habitants rencontrés expriment des positions plus nuancées : soutien au monde agricole, attente de voir plus précisément le projet, ou acceptabilité conditionnelle selon l'ampleur visuelle, l'éloignement, la possibilité de maintenir des passages de faune et, pour certains, l'existence d'un bénéfice concret pour les habitants. À **Marray**, en revanche, les échanges les plus nourris font ressortir une opposition plus structurée, centrée sur la proximité des habitations, l'effet de masse des panneaux, la hauteur des structures, l'impression d'industrialisation du paysage et la critique du portage local du projet.

6.3. Le paysage est le sujet dominant, mais il est indissociable d'autres préoccupations

Le paysage n'est pas apparu comme un sujet isolé. Il est au contraire étroitement mêlé à des préoccupations plus larges :

- **Dévalorisation immobilière** et atteinte au cadre de vie ;
- **Rapport au territoire** et à son caractère rural ou bucolique ;
- **Sentiment** de non-légitimité de l'emplacement lorsqu'un exploitant est perçu comme éloigné des parcelles concernées ;
- Avifaune associée aux plaines agricoles ;
- **Couloirs de circulation privilégiés par la grande faune** ;
- **Micro-habitats présents sur le territoire et les corridors de déplacement** de la faune associée entre ces derniers ;
- **Plans de chasse locaux** ;
- **Circulation des engins agricoles** et avenir des chemins communaux ;
- **Bruit potentiel des transformateurs**, sécurité incendie, dégradation des routes de chantier ;
- **Bénéfices concrets pour les habitants**, notamment sous la forme d'une électricité moins chère ou d'une boucle d'autoconsommation collective.

6.4. Une ambivalence forte autour des haies paysagères

L'un des enseignements majeurs de ce dispositif tient à l'ambivalence des attentes en matière de **haies et de masques végétaux et à la temporalité de leur plantation**. Plusieurs habitants considèrent que des haies denses plantées suffisamment en amont, entretenues, éventuellement persistantes et accompagnées d'une obligation de replantation, sont indispensables pour réduire l'impact visuel du projet. C'est notamment le cas de certains habitants de Marray ou de Chemillé-sur-Dême. D'autres, au contraire, rejettent cette solution lorsqu'elle viendrait couper la vue sur la vallée, enfermer les habitants ou créer ce qui est qualifié de "prison" ou de "cache-misère". Cette tension apparaît de manière particulièrement forte à **La Chaudronnerie, La Thomassière, Le Hallier, La Grande Coulardière et Le Petit Hêtre**.



6.5. La demande de partage de la valeur reste présente

Enfin, plusieurs échanges ont confirmé qu'une partie des habitants jugent difficilement acceptable un projet qui bénéficierait uniquement aux exploitations concernées. Le thème d'une **compensation pour les riverains** ou d'une **réduction du prix de l'électricité** revient dans plusieurs rencontres, notamment aux Hermites. Ce point avait déjà émergé lors du premier porte-à-porte et dans les ateliers, en particulier comme levier potentiel d'acceptation, même s'il reste conditionné à des faisabilités juridiques et techniques qui dépassent le seul cadre paysager.

7. LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU PORTE-A-PORTE PAYSAGER

Cette campagne complémentaire permet de dégager plusieurs enseignements structurants pour la suite du projet et pour le bilan général de la concertation.

Premièrement, la demande d'approfondissement paysager exprimée pendant la concertation était pleinement justifiée. Les rencontres individualisées ont permis de faire remonter des éléments qu'un diagnostic à plus grande échelle ne pouvait pas saisir seul : qualité des vues depuis les pièces de vie, perception des pentes, usages des chemins, présence de mares, passages de gibier, rapport affectif au paysage, ou encore appréciation fine des limites de certains dispositifs de camouflage.

Deuxièmement, les situations les plus sensibles ne se limitent pas aux habitations situées au plus près des parcelles. Certains points de vue plus éloignés restent sensibles du fait de la topographie, des vues ouvertes sur la vallée, ou des usages quotidiens des routes et chemins. Inversement, certaines habitations proches se trouvent partiellement protégées par la végétation ou les bâtiments existants. L'étude paysagère doit donc continuer à raisonner à une échelle fine et contextualisée.

Troisièmement, le paysage conditionne une part essentielle de l'acceptabilité, mais il ne peut être traité comme un simple sujet d'accompagnement. Les échanges confirment que le paysage est un critère structurant de conception, au même niveau que les contraintes agricoles, techniques et environnementales. Cet enseignement rejoint directement ceux formulés à l'issue de l'atelier du 11 février sur l'insertion paysagère.

Quatrièmement, plusieurs habitants attendent moins une promesse générale d'intégration qu'une démonstration concrète, localisée, opposable et suivie dans le temps : qui entretient les haies, dans quelles conditions, avec quelle obligation de remplacement, et selon quel contrôle. Cette attente rejoint aussi les enseignements du premier porte-à-porte d'information, qui soulignait déjà la nécessité de sécuriser la confiance par des engagements clairs et un suivi explicite.

Cinquièmement, le contraste Marray / Les Hermites se confirme. Il appelle une lecture différenciée des sensibilités territoriales et une vigilance renforcée sur les secteurs de



Marray les plus exposés visuellement et socialement et ceux les plus exposées par la topographie aux Hermites.

8. RESTITUTION DETAILLEE DES RENCONTRES

8.1. Rendez-vous programmés et rencontres approfondies

N°5 Route des Hermites - Chemillé-sur-Dême (code 5)

Rendez-vous du 2 avril, à 18h, pris à la suite d'un avis de passage. Les habitants ont invité leurs voisins (n°1) à se joindre au rendez-vous pour optimiser les échanges. Seuls les voisins du n°1 avaient connaissance du projet. Les deux habitations n'auraient pas de vue directe sur le projet malgré la proximité des parcelles étudiées de l'îlot des Hermites. Pour ces raisons, ils ont une position plutôt favorable au projet des Hermites mais ont manifesté leur opposition au projet de Marray en raison du portage du projet. Leurs sujets de préoccupation portent sur la chasse sur la commune de Marray, le passage du gibier sur la pointe Est des parcelles d'étude des Hermites et sur la structure du sol sur les Hermites.

La Chaudronnerie – Chemillé-sur-Dême / Les Hermites (code 10)

Rendez-vous long et approfondi, d'environ deux heures. Le site est situé en point haut sur le flanc nord de la vallée, avec une vue directe et très proche sur les parcelles de l'îlot des Hermites. Les habitants expriment une opposition ferme, fondée à la fois sur la covisibilité, la perte d'horizon sur la vallée, l'inutilité perçue des haies dans cette configuration, la question de la valeur des biens, les usages agricoles des chemins communaux, le ravinement des parcelles, le passage du grand gibier et les conséquences sur la chasse. Le cas de La Chaudronnerie ressort comme l'une des situations les plus sensibles de tout le dispositif. Les planches photographiques montrent en effet une vue très directe depuis le jardin et documentent également la problématique de la perpétuité de l'utilisation du chemin communal et du ravinement observé sur place.

10 rue Chaude – Marray (code 20)

Rendez-vous programmé le 30 mars à 15h. Les habitants ne disposent pas d'une vue directe depuis leur maison, mais soulignent un enjeu de visibilité important sur les bordures nord et ouest du site de Marray, notamment depuis les abords et les itinéraires de promenade. Ils demandent un camouflage total du projet à l'arrivée depuis le bourg, avec boisement au nord et à l'ouest, haies au sud et à l'est, obligation de replantation si dégradation, et préférence pour des haies arborées et persistantes. Ils alertent aussi sur le passage de la grande faune dans le secteur et sur les effets potentiels du chantier.

La Vallée – Marray (code 21)

Rendez-vous programmé le 30 mars à 16h. L'habitante évoque une vue lointaine ouverte sur la vallée, avec la possibilité que le haut des panneaux soit visible au loin lorsque ceux-ci sont relevés. Les photos réalisées montrent que le visuel est partiellement filtré par les



boisements, mais que le haut des structures pourrait être perceptible. L'habitante est défavorable au projet, principalement pour des raisons paysagères, de dévalorisation des biens et d'incompréhension vis-à-vis de l'implantation sur des terres jugées parmi les meilleures de Marray.

Bel-Air / Thomassière – Marray (codes 26 et 27)

Rendez-vous programmé le 1^{er} avril, à 11h avec la propriétaire de Bel-Air, également propriétaire de la Thomassière. Depuis Bel-Air, il n'y a pas de visuel direct sur le projet grâce aux boisements et à la topographie. En revanche, la Thomassière apparaît comme une situation de très forte sensibilité : la maison est entourée sur trois côtés par des parcelles de l'îlot de Marray, avec une visibilité directe et une très forte proximité. La propriétaire estime qu'au minimum les deux parcelles accolées à la maison doivent être retirées du projet. Elle rejette l'hypothèse d'une haie devant et sur les côtés de la maison, qui ne pourrait être implantée au vu de la proximité de l'habitation de parcelles et qui couperait la vue sans résoudre le problème de fond. Les photographies de la planche paysagère montrent bien la proximité immédiate et la frontalité des vues autour de la maison.

Le Hallier – Marray (code 28)

Rendez-vous du 1^{er} avril à 14h. Le couple rencontré exprime une opposition ferme. Depuis cette habitation, la vue sur le projet serait directe depuis le jardin, mais aussi depuis les pièces de vie et l'étage, dont les ouvertures sont orientées en direction de la zone d'étude. Les habitants insistent sur leur attachement au paysage ouvert sur la vallée et sur le caractère malhonnête qu'ils attribuent à un projet « d'industrialisation » perçu comme conçu pour le confort économique d'un seul exploitant. Ils demandent au minimum le retrait de la parcelle directement face à leur jardin jusqu'à la rupture de la topographie de cette dernière, qui permettrait un masquage naturel. Les photographies produites montrent une forte visibilité depuis le jardin, les fenêtres et le balcon.

Le Petit Hêtre – Marray (code 35)

Rendez-vous approfondi du 1^{er} avril à 19h. La maison est entourée par les parcelles de l'îlot de Marray, avec une visibilité directe sur plusieurs côtés. Les habitants expriment une opposition très forte, liée à la hauteur des panneaux, à la perte de qualité du paysage, à la crainte de déprise agricole, au passage du gibier, à la présence de mares et d'amphibiens, ainsi qu'aux nuisances de chantier. Ils rejettent l'idée de haies, qu'ils jugent inefficaces à court terme et trop coûteuses en vue sur l'horizon. Ils demandent le retrait de la grande zone nord et de la zone est. Les photographies de la planche montrent clairement la très forte exposition visuelle du site depuis cette propriété, dont les parcelles sont adjacentes à la zone d'étude.

La Grande Coulardière n°2 – Marray (code 49)

Rendez-vous avec les habitants le jeudi 2 avril à 13h30, en présence de leur agente immobilière. Les habitants expriment une opposition ferme. Ils jugent acceptable le principe d'un projet concentré autour du Gilet, mais pas l'extension actuelle proposée sur d'autres parcelles plus éloignées de cette logique. Ils dénoncent l'effet de fermeture et de "prison" lié aux parcelles situées au sud de la route, la dévalorisation immobilière,



la chasse, le passage important de la grande faune et la trop faible part des retombées économiques locales pour compenser les effets du projet. Ils demandent le retrait des parcelles situées au sud de la route ainsi que de la parcelle au nord, tout en jugeant les haies utiles pour la faune. Les planches photographiques montrent une visibilité réelle depuis l'entrée de la propriété et la route d'accès.

N°2 L'Aître Cocher – Chemillé-sur-Dême (code 59)

Rendez-vous avec un couple d'agriculteurs très favorable au projet. Ils voient dans l'agrivoltaïsme un levier pour diversifier les sources d'énergie et soutenir un monde agricole jugé en difficulté. Ils se disent eux-mêmes intéressés pour proposer des parcelles. Ils considèrent que les haies champêtres peuvent permettre une bonne intégration et évoquent même la possibilité d'une compensation financière pour les riverains les plus proches. Ce rendez-vous illustre l'existence d'une parole locale favorable, bien que minoritaire dans les secteurs les plus exposés.

8.2. Rencontres opportunistes documentées

Les Grandes Maisons n°4 – Chemillé-sur-Dême (code 8)

Échange opportuniste avec l'habitant. Pas de vue directe depuis la maison. Le participant évoque la présence d'un site mégalithique à proximité, celle du busard Saint-Martin et la question de l'usage de l'électricité produite. Un rendez-vous complémentaire a été envisagé mais non abouti.

Le Patois – Chemillé-sur-Dême (code 15)

Discussion avec un habitant qui n'a pas de vue sur le projet et indique qu'il ne lui pose aucun problème. Position très favorable.

La Grande Gautellerie – Les Hermites (code 18)

Habitant très favorable. Les bâtiments et la végétation devant et autour de sa maison camouflent largement la vue, malgré la proximité directe de son habitation des parcelles en étude. Il se dit peu, voire pas du tout dérangé. Il signale toutefois qu'une petite maison voisine, aujourd'hui inoccupée et destinée à être vendue, pourrait être davantage concernée.

La Guincendrie – Les Hermites (code 24)

Discussion montrant une acceptabilité conditionnelle. Les habitants considèrent que le projet n'apporte rien s'il ne bénéficie qu'aux agriculteurs et serait plus acceptable si les habitants pouvaient bénéficier d'un avantage significatif sur leur facture d'électricité. Les photos montrent une visibilité depuis la rue, plus que depuis l'intérieur du logement.

Les Bournais – entre les deux sites (code 31)

Rencontre particulièrement riche. Les habitants sont défavorables non pas à l'agrivoltaïsme sur le fond, mais à la forme et à la localisation du projet. Ils dénoncent la masse visuelle, le manque de cohérence foncière et le manque d'élargissement du projet à l'ensemble des petites exploitations, l'absence de bénéfices pour les riverains, les impacts sur les routes, la grande faune et la sécurité incendie. Ils sont toutefois ouverts



à l'idée d'une autoconsommation collective et souhaiteraient participer au choix des essences en cas de haies. Les planches photographiques montrent une visibilité nette vers l'îlot des Hermites depuis le jardin.

Les Maisons Neuves – Chemillé-sur-Dôme (code 34)

La famille rencontrée indique que, malgré un projet peu esthétique en soi, celui-ci peut rester acceptable si les agriculteurs en tirent un bénéfice. La végétation du jardin masque largement la vue.

Les Marnières – Marray (code 40)

Discussion favorable au projet, sous réserve de vigilance sur le bruit et donc la localisation des transformateurs, le maintien de l'accessibilité des routes et la préservation des boisements et du passage de la faune. L'habitant se dit intéressé par une éventuelle électricité à prix réduit.

La Guinaudière – Marray (code 41)

Position défavorable. La maison n'a pas de vue directe forte, mais l'habitant critique l'ampleur du projet, la hauteur des panneaux, la dégradation paysagère, la manne financière créée pour les agriculteurs et investisseurs, et le fait que le projet ne soit pas porté sur la commune de l'exploitant concerné.

La Levrauderie – Marray (code 48)

Refus de discussion approfondie, mais expression d'un désaccord net : l'exploitant ne fait pas ce projet chez lui, l'intégration paysagère n'est pas jugée possible, et la question de la vente des maisons est posée.

Grande Coulardière n°1 – Marray (code 50)

Habitants fermement opposés. Ils ne contestent pas le principe de l'agrivoltaïsme, mais l'intérêt exclusivement financier qu'ils prêtent au projet tel qu'il est porté à Marray, trop proche des habitations et de la leur et sur une route qu'ils empruntent quotidiennement. La vue depuis l'étage de leur habitation porte sur les parcelles en étude.

Baratoire n°2 – Marray (code 52)

Habitante indiquant ne pas bien connaître le projet. Impact visuel jugé limité du fait de l'orientation de la maison et du jardin.

La Renaudière n°4 – Marray (code 54)

Habitants fermement opposés, très attachés au paysage de campagne. Ils jugent le projet inesthétique, remettent en cause le besoin réel de l'exploitant concerné et s'inquiètent d'une éventuelle coupe future des boisements qui masquent aujourd'hui partiellement la vue. Les planches photographiques montrent une visibilité lointaine possible depuis le jardin.

Le Pommier Vert – Chemillé-sur-Dôme (code 57)

Position favorable. L'habitant indique que le projet ne le dérange pas compte tenu de son faible impact visuel depuis chez lui et rappelle qu'il faut bien produire de l'électricité.



8.3. Situations non rencontrées ou avis de passage

Le tableau récapitulatif recense également un nombre important d'**avis de passage** ou d'**opportunités non concrétisées**, qui ont toutefois permis soit de documenter un point de vue, soit d'identifier une sensibilité à recontacter. C'est le cas notamment de plusieurs habitations des **Grandes Maisons**, de la **Guillonnière**, de la **Gouletterie**, de la **petite maison près de la Grande Gautellerie**, du **Moulin du Comte**, du **Mortier**, des **Mardelles**, de l'**Abbaye**, des **Rousseaux**, du **Baratoire**, du **Château de la Pénissière**, du **Petit Feu**, de la **Gaillardière** et de **La Butte**. Le cas de **La Corbinière** correspond à un **rendez-vous non honoré**. Dans plusieurs de ces situations, la carte et les planches photographiques ont malgré tout permis aux paysagistes de qualifier l'existence d'une vue directe, lointaine, filtrée ou au contraire inexistante.

9. ANNEXES

Sont annexés au présent compte-rendu :

- Le support d'annonce du porte-à-porte paysager complémentaire ;
- La capture de la publication du blog de la commune de Marray du 30 mars 2026 ;
- La capture de la publication d'information de la mairie de Marray relative au porte-à-porte paysager.
- La capture de la publication de la page Facebook des Hermites du 26 mars 2026 ;
- L'avis de passage
- Le tableau récapitulatif des paysagistes, comprenant les 61 situations codées, les sensibilités visuelles, usages, positionnements et demandes exprimées ;
- La carte des visites, qui localise les habitations rencontrées, les avis de passage et les parcelles de l'étude suivi des planches photographiques réalisées depuis plusieurs habitations ou abords significatifs, documentant les points de vue vers les zones d'étude.



9.1. Support d'annonce du porte-à-porte paysager complémentaire



CONTINUUM DE CONCERTATION



Porte-à-porte paysager



*Approfondissement du diagnostic
du mardi 30 mars au jeudi 2 avril 2026*

À la suite de la concertation préalable volontaire menée autour du projet « **Les Fermes Ensoleillées du Val de Dôme** », plusieurs habitants ont souhaité pouvoir approfondir les échanges avec les paysagistes en charge de l'étude paysagère.

Pour répondre à cette attente, **GLHD**, les **Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dôme (PAVD)** et l'agence de paysage **RELIEFS** organisent un **porte-à-porte paysager** sur rendez-vous à Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dôme.

L'objectif : mieux prendre en compte les perceptions depuis les habitations et propriétés concernées, affiner le diagnostic paysager et nourrir les futures préconisations d'intégration du projet.

Ces échanges individualisés s'inscrivent pleinement dans la continuité de la concertation engagée. Les enseignements recueillis seront intégrés au **bilan officiel de la concertation préalable volontaire**.

RENCONTRES PROPOSÉES LES :

- ✓ **Lundi 30 mars 2026**
- ✓ **Mercredi 1er avril 2026**
- ✓ **Jeudi 2 avril 2026**

PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC RACHEL GRIGGS, CHEFFE DE PROJET :

Site internet : www.fermes-enseleillees-deme.fr

Email : contact@fermes-enseleillees-deme.fr

Téléphone / SMS : 06 85 58 15 26

LA CONCERTATION CONTINUE !

Le collectif des **Producteurs Agrivoltaïques du Val de Dôme (PAVD)** et **GLHD**, en tant que maître d'ouvrage, poursuivent le dialogue avec le territoire. **Une question, une remarque, une idée ?**

Vous pouvez continuer à nous les partager tout au long de l'avancement du projet.

Chaque contribution permet d'enrichir la réflexion et d'alimenter le continuum d'information et de participation engagé sur le territoire.

Pour nous écrire :

Par courrier : GLHD – 12, rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin

Par courriel : contact@fermes-enseleillees-deme.fr

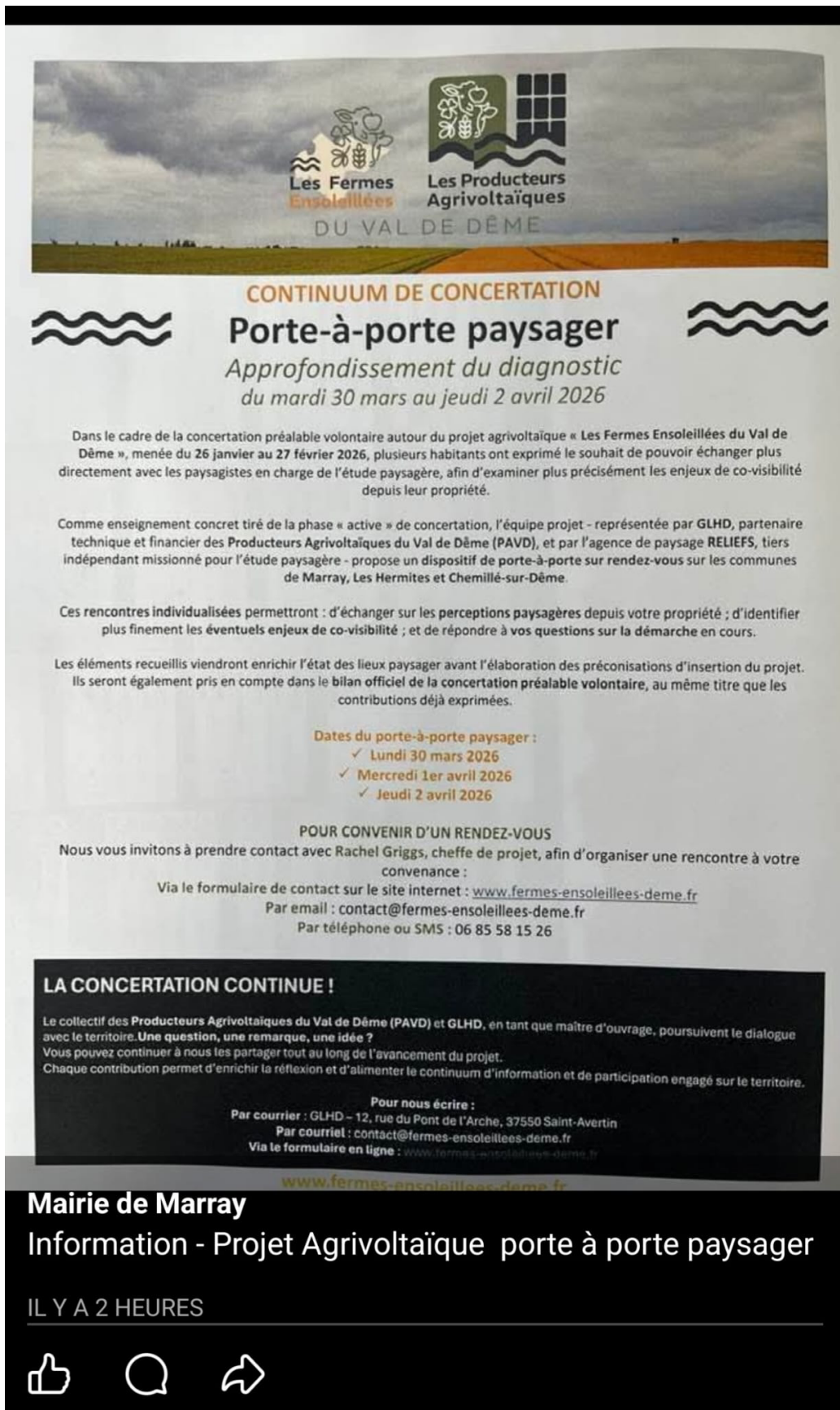
Via le formulaire en ligne : www.fermes-enseleillees-deme.fr

www.fermes-enseleillees-deme.fr

[illegible]



9.3. Capture de la publication d'information de la mairie de Marray relative au porte-à-porte paysager



The flyer is titled 'CONTINUUM DE CONCERTATION Porte-à-porte paysager' and is dated 'du mardi 30 mars au jeudi 2 avril 2026'. It features logos for 'Les Fermes Ensoleillées' and 'Les Producteurs Agrivoltaiques DU VAL DE DÈME' at the top. The text describes a landscape diagnosis mission and invites residents to participate in a 'porte-à-porte' (door-to-door) consultation. It lists the dates of the consultation: Monday 30 March 2026, Wednesday 1 April 2026, and Thursday 2 April 2026. Contact information for Rachel Griggs is provided, including a website, email, and phone number. A section titled 'LA CONCERTATION CONTINUE !' encourages ongoing participation. The flyer is signed by the 'Mairie de Marray' and includes the text 'Information - Projet Agrivoltaïque porte à porte paysager' and 'IL Y A 2 HEURES'.

CONTINUUM DE CONCERTATION

Porte-à-porte paysager

*Approfondissement du diagnostic
du mardi 30 mars au jeudi 2 avril 2026*

Dans le cadre de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Les Fermes Ensoleillées du Val de Dème », menée du 26 janvier au 27 février 2026, plusieurs habitants ont exprimé le souhait de pouvoir échanger plus directement avec les paysagistes en charge de l'étude paysagère, afin d'examiner plus précisément les enjeux de co-visibilité depuis leur propriété.

Comme enseignement concret tiré de la phase « active » de concertation, l'équipe projet - représentée par GLHD, partenaire technique et financier des Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dème (PAVD), et par l'agence de paysage RELIEFS, tiers indépendant missionné pour l'étude paysagère - propose un dispositif de porte-à-porte sur rendez-vous sur les communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dème.

Ces rencontres individualisées permettront : d'échanger sur les perceptions paysagères depuis votre propriété ; d'identifier plus finement les éventuels enjeux de co-visibilité ; et de répondre à vos questions sur la démarche en cours.

Les éléments recueillis viendront enrichir l'état des lieux paysager avant l'élaboration des préconisations d'insertion du projet. Ils seront également pris en compte dans le bilan officiel de la concertation préalable volontaire, au même titre que les contributions déjà exprimées.

Dates du porte-à-porte paysager :

- ✓ Lundi 30 mars 2026
- ✓ Mercredi 1er avril 2026
- ✓ Jeudi 2 avril 2026

POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS

Nous vous invitons à prendre contact avec Rachel Griggs, cheffe de projet, afin d'organiser une rencontre à votre convenance :

Via le formulaire de contact sur le site internet : www.fermes-enseillees-deme.fr
Par email : contact@fermes-enseillees-deme.fr
Par téléphone ou SMS : 06 85 58 15 26

LA CONCERTATION CONTINUE !

Le collectif des Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dème (PAVD) et GLHD, en tant que maître d'ouvrage, poursuivent le dialogue avec le territoire. Une question, une remarque, une idée ? Vous pouvez continuer à nous les partager tout au long de l'avancement du projet. Chaque contribution permet d'enrichir la réflexion et d'alimenter le continuum d'information et de participation engagé sur le territoire.

Pour nous écrire :
Par courrier : GLHD - 12, rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin
Par courriel : contact@fermes-enseillees-deme.fr
Via le formulaire en ligne : www.fermes-enseillees-deme.fr

Mairie de Marray
Information - Projet Agrivoltaïque porte à porte paysager

IL Y A 2 HEURES

👍 🗨️ ➡️



9.4. Capture de la publication de la page Facebook des Hermites du 26 mars 2026

16:15 

< Les Hermites ... 🔍

Tout Photos Reels Plus ▼

 **Les Hermites** 26 mars · 🌐



CONTINUUM DE CONCERTATION
Porte-à-porte paysager
*Approfondissement du diagnostic
du mardi 30 mars au jeudi 2 avril 2026*

Dans le cadre de la concertation préalable volontaire autour du projet agrivoltaïque « Les Fermes Ensoleillées du Val de Dème », menée du 26 janvier au 27 février 2026, plusieurs habitants ont exprimé le souhait de pouvoir échanger plus directement avec les paysagistes en charge de l'étude paysagère, afin d'examiner plus précisément les enjeux de co-visibilité depuis leur propriété.

Comme enseignement concret tiré de la phase « active » de concertation, l'équipe projet - représentée par GLHD, partenaire technique et financier des Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dème (PAVD), et par l'agence de paysage RELIEFS, tiers indépendant missionné pour l'étude paysagère - propose un dispositif de porte-à-porte sur rendez-vous sur les communes de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême.

Ces rencontres individualisées permettront : d'échanger sur les perceptions paysagères depuis votre propriété ; d'identifier plus finement les éventuels enjeux de co-visibilité ; et de répondre à vos questions sur la démarche en cours.

Les éléments recueillis viendront enrichir l'état des lieux paysager avant l'élaboration des préconisations d'insertion du projet. Ils seront également pris en compte dans le bilan officiel de la concertation préalable volontaire, au même titre que les contributions déjà exprimées.

Dates du porte-à-porte paysager :
✓ Lundi 30 mars 2026
✓ Mercredi 1er avril 2026
✓ Jeudi 2 avril 2026

POUR CONVENIR D'UN RENDEZ-VOUS
Nous vous invitons à prendre contact avec Rachel Griggs, cheffe de projet, afin d'organiser une rencontre à votre convenance :
Via le formulaire de contact sur le site internet : www.fermes-enseleillees-deme.fr
Par email : contact@fermes-enseleillees-deme.fr
Par téléphone ou SMS : 06 85 58 15 26

LA CONCERTATION CONTINUE !
Le collectif des Producteurs Agrivoltaiques du Val de Dème (PAVD) et GLHD, en tant que maître d'ouvrage, poursuivent le dialogue avec le territoire. Une question, une remarque, une idée ? Vous pouvez continuer à nous les partager tout au long de l'avancement du projet. Chaque contribution permet d'enrichir la réflexion et d'alimenter le continuum d'information et de participation engagé sur le territoire.

Pour nous écrire :
Par courrier : GLHD - 12, rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin

👍 1 💬 ➦ 1 🔔

 Accueil  Reels  Ami(e)s  Groupes  Notifications  Profil



9.5. Avis de passage



Avis de passage



Dans le cadre de la réalisation de l'étude paysagère du projet agrivoltaïque « Les fermes ensoleillées du Val de Dôme », l'équipe projet, représentée par GLHD (partenaire technique et financier) et l'agence de paysage RELIEFS, est venue ce jour à votre rencontre pour vous proposer d'étudier plus précisément les enjeux de co-visibilités depuis votre propriété et répondre à vos questions.

Notre équipe s'est présentée à votre domicile le....., àh.....
N'ayant pu vous rencontrer, nous vous proposons de planifier un second passage.
Renseignements et prise de rendez-vous au : 06 85 58 15 26.

Le porte-à-porte paysager se tient sur 3 jours les :

- Lundi 30 mars,
- Mercredi 1^{er} avril,
- Jeudi 2 avril.

En votre absence, nous avons photographié la vue en direction des parcelles d'étude du projet depuis votre boîte aux lettres.

Cette prise de vue restera strictement confidentielle et ne sera pas utilisée hors du cadre de cette étude. Elle permettra aux paysagistes-concepteurs de compléter et détailler leur état des lieux et de dimensionner les impacts et mesures envisageables pour une intégration paysagère harmonieuse du projet.

Si vous vous opposez à l'utilisation de cette prise de vue dans le cadre de cette étude, merci de bien vouloir nous le faire savoir.

Pour plus d'informations sur le projet, vous pouvez consulter le site internet, qui reste actif et sera mis à jour régulièrement avec les compte-rendus des différents temps d'échange menés pendant la concertation préalable volontaire :

www.fermes-enseleillees-deme.fr

PARTAGEZ VOS QUESTIONS, VOS IDÉES, VOS REMARQUES !

Sur les registres de participation disponibles aux horaires d'ouverture des mairies de Marray, Les Hermites et Chemillé-sur-Dême, ainsi qu'aux sièges des Communautés de Communes Câtine-Racan et Castelrenaudais.

Par courrier : GLHD - 12, rue du Pont de l'Arche, 37550 Saint-Avertin - Par courriel : contact@fermes-enseleillees-deme.fr

Via le formulaire du site internet : www.fermes-enseleillees-deme.fr

www.fermes-enseleillees-deme.fr

9.6. Le tableau récapitulatif des paysagistes, comprenant les 61 situations codées, les sensibilités visuelles, usages, positionnements et demandes exprimées

RELIEFS Agence de paysage PORTE A PORTE Murray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême								
Numéro / code	Commune / Jeu / Habitation	RDV ou opportunité	Orientaton / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc...	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatim
1	La Beorgettière, Chemillé-sur-Dême	Opportunité N'a pas donné suite à un éventuel RDV.	Enjeux limités Les parcelles de Murray sont cachées derrière un boisement.					"On s'en fout un peu".
2	Le Bois Robert, Chemillé-sur-Dême	Opportunité N'a pas donné suite.	Visibilité directe sur les parcelles projet des Hermites.					
3	N°1 L'Aire Cochier, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Visite de passage dépos.	Nue sur les parcelles projet des Hermites.					
4	N°4, à l'Ouest des Grands Meisnès, Chemillé-sur-Dême	Opportunité RDV mis en commun avec l'an°2	Pesée vue directe.					
5	N°2, à l'Ouest des Grands Meisnès, Chemillé-sur-Dême	RDV	Pesée vue directe.	X		ils n'ont pas de vue directe sur les parcelles, donc ils ne sont pas dérangés par le projet. Ça a n'aurait pas été le cas s'ils avaient une vue sur les parcelles. En revanche, ils ne soutiennent pas le projet de Murray. Le boisement qui longe les parcelles projet de Murray constitue un terrain de chasse très important, notamment pour le château de la Roche d'Wes. C'est un territoire de chasse important, notamment sur les parcelles n°B126, n°B127, n°D103, n°D102, n°D104, n°D105, n°D107. Présence de miradors sur toute la ligne du boisement. L'installation agri-voltaïque risque de poser un problème aux chasseurs. Il serait intéressant de contacter l'association de chasse de Murray et de Louvessault pour mieux connaître les habitudes. Grande faune : passage fréquent d'animaux à l'extrémité Est des parcelles projet des Hermites (entre les 2 boisements). Nécessité de prévoir un passage à faune. Petite faune : présence de busards Saint-Martin et de chouettes sur la site des Hermites. Insectes : présence de chats dans les champs, et de hérissons dans les jardins. Inquiétudes / interrogations sur le nettoyage des panneaux solaires. Il y a beaucoup de glaise, glaise et de sable rouge en profondeur dans le secteur.	En l'absence de l'implantation de haies pour permettre le passage de la grande faune, et que le projet s'intègre au mieux dans le paysage.	"En tout, toutes les haies sont bonnes à prendre."
6	N°3, à l'Ouest des Grands Meisnès, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Visite de passage dépos.						
7	N°3, Les Grands Meisnès, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Visite de passage dépos.						



RELIEFS

Agence de paysage

PORTE A PORTE Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Numéro / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientation / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatims
8	N°4, Les Grands Maisons, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Discussion + avis de passage déposé. Pas de suite donnée à l'avis de passage.	Pas de vue directe. Maison orientée à l'Ouest. Aucune orientation en direction des parcelles, situées à l'Est.		Présence d'un site magnétique à 800 m à l'Ouest. Présence de buards Saint-Martin.	Questionnement sur à qui profitera l'électricité produite?		
9	N°6, Les Grands Maisons, Chemillé-sur-Dême	Opportunité						
10	La Chaudronnière, Chemillé-sur-Dême	RDV (lundi 30/03)	Enjeux très forts. A proximité immédiate (les parcelles de Séverine sont situées à 50 m de la maison). Vue directe sur le projet depuis le jardin, les fenêtres de leur maison, et leur terrasse. Vue à 90° sur le projet depuis le fond de leur jardin. Vue à 180° sur le projet depuis le chemin communal qui longe leurs parcelles cultivées. Propriété située sur un point culminant qui domine le flanc Nord de la vallée de la Dême.	X	Exploitant agricole des parcelles autour des parcelles étudiées dans le cadre du projet. Le jardinage à la belle saison dans leur jardin et dans la serre. Les chemins de commune sont empruntés par les agriculteurs avec leurs tracteurs et leurs matériels agricoles. Un chemin de randonnée longe les parcelles concernées par le projet agrivoltaique.	Ferme ment opposés au projet. Perte de valeur des biens. Contre l'installation de panneaux photovoltaïques sur des surfaces agricoles. Ils considèrent qu'il y a suffisamment de place aujourd'hui pour en installer sur des surfaces inutilisables (sites pollués, etc) ou des bâtiments (hangars, toitures, etc). Les agriculteurs porteurs du projet n'habitent pas à proximité des parcelles concernées (avoisiné un). Ce serait plus acceptable s'ils le faisaient sur les parcelles autour de leurs propres habitations. Interrogations sur le bilan carbone du projet, en prenant en compte les panneaux photovoltaïques de fabrication chinoise. Absence de plus value / d'intérêt des panneaux photovoltaïques. L'argument des protéines végétales n'est pas entendable pour lui puisque des protéines poussent déjà sur les parcelles adjacentes. L'intérêt de ce projet lui semble purement financier. Passage des engins agricoles : il y a des chemins communaux autour des parcelles de Séverine ont une utilité importante pour lui, qui cultive les parcelles tout autour, car il doit y passer pour accéder à ses parcelles avec ses tracteurs et le matériel nécessaire. Ces chemins sont peu larges mais leur utilisation est possible car les cultures sont basses autour et donc le matériel (qui peut atteindre 5 à 8 m de large) peut débiter sur les parcelles voisines. L'installation d'une clôture ou d'une haie empêcherait la possibilité pour l'agriculteur d'emprunter ces chemins avec le matériel agricole nécessaire. Problématique pour la chasse : un plan de chasse privé a été récemment établi autour de l'ensemble des parcelles, y compris les siennes. L'installation de panneaux empêcherait des angles de tir et réduirait considérablement la zone de chasse : ce seraient donc des revenus en moins pour les agriculteurs concernés. Obstruction du passage de la grande faune : les clôtures autour du projet bloqueraient le gibier (chevreuils, sangliers, cerfs), qui traverse aujourd'hui régulièrement les parcelles de la zone d'étude du projet, entre les deux boisements de la forêt de Beaumont. Points de vue dégradés : vue sur les structures métalliques présentes sous les trachars. Plus d'horizon sur la vallée. Certains agriculteurs porteurs du projet parlent à la retraite dans une dizaine d'années, alors que les panneaux, eux, son prévus pour une durée de 40 ans. Crainte que les agriculteurs simulent une exploitation en jon touchant de temps en temps, ou en laissant pâturer quelques moutons, si jamais l'un y a pas de succession pour ces exploitations. Les parcelles de Séverine sont humides et les rendements sont mauvais en partie à cause de cela. Les conditions hygrométriques créées par la présence de panneaux ne rendront pas service aux cultures. Les parcelles sont également sujettes à un ruissellement et un ravinement importants. L'agriculteur nous a montré les parcelles en question, avec la présence de zones très caillouteuses, qui ont subi un lessivage du limon. La concentration d'eau de part à d'autre des panneaux tracteurs risquent d'empirer ce phénomène. Les parcelles de Séverine sont aujourd'hui très humides, l'eau ruisselle dans les champs de féverdes, etc. L'installation et le sens de rotation des panneaux photovoltaïques va concentrer les eaux de pluie, ce qui risque d'aggraver ces phénomènes de ruissellement et d'érosion.	Pas d'acceptabilité. Un masque végétal (haie) n'est pas une solution car il viendrait couvrir complètement la vue sur la vallée de la Dême. Il faudrait attendre une dizaine d'années avant que la haie se développe et parvienne à cacher efficacement les panneaux (qui font 5 m de hauteur). L'agriculteur a mentionné la haie plantée par Séverine, entre sa parcelle sud et la grande parcelle des Naudin, qui n'a pas poussé depuis 5 ans. La question de l'entretien des haies a également été soulevée : crainte que celles-ci ne soient pas entretenues correctement, et qu'elles referment à long les chemins communaux qui permettent le passage de leur engins agricoles.	"Ça bouffe des terres pour rien." "Ils n'ont qu'à le faire chez eux." "La haie d'abord, ça cache mieux." "Ça va être Ouansoucampi là."
11	La Chaudronnière, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Voir pour RDV pour points de vue				Contre le projet. Les hangars et bâtiments ne sont pas touchables de panneaux photovoltaïques. Les clôtures de 2 m de haut sur feront barrière au passage de la grande faune.		
12	La Chaudronnière, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Voir pour RDV	Pas de point de vue sur le projet.			Contre le projet.		
13	La Chaudronnière, Les Hermites	Opportunité Avis de passage déposé.						



RELIEFS

Agence de paysage

PORTE A PORTE Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Numéro / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientation / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatims
14	"Domaine de Vengay" N°1, Les Grands Maisons, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Avis de passage déposé.						
15	Le Patois, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Discussion	Pas de vue.			Le projet ne lui pose aucun problème, il est favorable au projet.		
16	La Doucetterie	Opportunité Avis de passage déposé.				Contre le projet. Peur que les haies implantées en soient pas correctement entretenues (notamment vers l'extérieur), et que les agriculteurs qui vivent autour se retrouvent obligés de s'en occuper.		"Ils [les agriculteurs porteurs du projet] peuvent le faire chez eux !"
17	La Noël Bailli, Les Hermites	Opportunité Avis de passage déposé.						
18	N°901 8 La Grande Gaulleterie, Les Hermites	Opportunité Discussion	Enjeu faible. La topographie, la végétation du jardin et des bâtiments camouflent la vue sur le projet.			Très favorable au projet. Énergie vertueuse, et intéressante au vu des prix actuels du carburant.	L'aspect visuel du projet est acceptable pour l'habitant (même s'il avait une vue directe dessus), donc pas de demande particulière.	"Moi ça me gêne pas du tout, pas du tout, pas du tout." "Vous faites comme vous voulez !" "C'est bien si ça se fait." "Espérons que ça se fasse !"
19	Petite maison près de la Grande Gaulleterie, Les Hermites	Opportunité Avis de passage déposé.	Vue directe sur les parcelles projet des Hermites.		La propriété est inoccupée depuis le décès de son propriétaire. Elle sera mise en vente prochainement. Rencontre à prévoir ultérieurement.			



Agence de paysage

PORTE A PORTE

[illegible]



RELIEFS

Agence de paysage

PORTE A PORTE Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Numéro / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientation / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble ? Contre ou pour le projet près de chez eux ?	Quelle acceptabilité pour les habitants ? Paysage ouvert ? Camouflage ? Déplacer le projet ?	Verbatims
27	La Thomassière, Marray	RDV (mercredi 01/04, à 11h)	Enjeux très forts. Maison accolée sur ses 3 côtés par des parcelles du projet. Vue directe sur le projet. Présence d'une mare sur le terrain.	X	La cuisine (l'une des seules pièces rénovées) est ouverte sur une parcelle du projet. Entretien régulier du jardin.	Présence probable de batraciens dans la mare. Présence d'orchidées sauvages dans le jardin. Du gibier vient se désaltérer régulièrement dans la mare. Maison invendable si le projet venait à voir le jour. Attachement très fort à l'histoire et au cadre bucolique de la maison.	Nécessité de retirer au moins les 2 parcelles du projet qui sont accolées à la propriété (parcelles n°B43 et n°C112), et de cacher la vue sur les panneaux qui pourraient rester visibles au loin. Défavorable à l'implantation d'une haie devant chez elle : au vu de la proximité de la parcelle, celle-ci couperait directement la visibilité sur le paysage autour.	"C'est la maison de Blanche-Neige." "Il faut retirer au moins les deux parcelles qui entourent la maison, mais c'est un pis-aller."
28	Le Hallier, Marray	RDV (mercredi 01/04, à 14h)	Enjeux forts. Vue directe sur le projet depuis l'ensemble de leur propriété. Le fond du jardin donne sur la parcelle du projet. Maison orientée Sud, vers le projet. La cuisine, les chambres et le salon (avec baies vitrées) donnent sur le projet. Vue dégagée sur la vallée depuis le balcon et les fenêtres du 1er étage.	X	La famille apprécie son jardin, la vue ouverte sur le champs, et le paysage de la campagne qui l'entoure. Le couple a acheté cette maison dans l'optique d'un projet de vie.	Fermement opposés au projet. Le projet n'est pas collectif sur le site de Marray (contrairement au site des Hermites). Les parcelles en projet sur Marray sont les terres les plus fertiles de la commune. Mettre en place un pâturage ovin est une transformation agricole peu adaptée au vu du potentiel de ces terres. M. Canon ne semble pas souffrir de difficultés financières (contrairement à l'agricultrice sur le site des Hermites avec qui il a discuté). Il y a des différences de niveaux de vie des porteurs du projet. Serait-ce pour le besoin de leur exploitation ou pour leur confort ? Il y a une certaine forme de malhonnêteté dans le projet. Le couple n'est pas opposé aux énergies renouvelables, mais le fait que le projet soit fait "chez les autres" n'est pas entendable pour eux. Dévaluation du prix de leur maison, achetée récemment. Le couple a acheté cette maison à la campagne pour son cadre de vie, incluant la vue sur la vallée. Ils estiment avoir acheté cette maison pour une qualité de vie, c'est aussi pourquoi ils y sont très attachés. Gênés par la hauteur des panneaux et leur structure métallique imposante (poteaux en ferraille). Passage fréquent de chevreuils d'Est en Ouest sur les parcelles en projet, situées en face de chez eux. Activités de chasse sur et autour des parcelles agricoles visées par le projet.	Nécessité de retirer du projet au moins la parcelle qui fait directement face à leur jardin. Le couple serait moins impacté si le projet commençait au-delà de la 2ème haie bocagère existante, surtout si celle-ci est densifiée. Il n'est pas envisageable par le couple d'implanter une haie au bout de leur jardin, car ils se sentiraient enfermés chez eux. La proposition de jouer avec la topographie pour masquer le projet, en créant une butte par exemple, c'est pas approuvée par le couple.	"Si on a acheté à la campagne c'est pas pour avoir de la ferraille." "Les panneaux sur les toitures, pas sur les cultures." "Si on avait su, on aurait pas acheté [la maison]." "La démarche n'est pas honnête." "Perte de qualité de vie"
29	La Tac onnetterie, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Avis de passage déposé.	Vue vers le site des Hermites (visible depuis les parcelles limitrophes à la propriété).					
30	Les Grands Champs, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Avis de passage déposé.	Vue sur le site des Hermites depuis l'autre côté de la route, dont une partie est cachée par une haie.	X	Vue dégagée sur la vallée.			
31	Les Bournaïs	Opportunité Discussion	Vue depuis le jardin vers la parcelle. Propriété située entre les 2 sites d'études.	X	Repas à l'extérieur, sur la terrasse ou le jardin. Observation des chevreuils qui passent. Trajets quotidiens en voiture vers Chemillé-sur-Dême et Marray, pour se rendre au travail ou emmener les enfants à l'école. Le couple fait également de la moto et du quad dans les environs. Bataille près de la rivière. Volonté de préserver la nature et le paysage autour des parcelles de la famille.	Défavorables au projet. Le couple est concerné par les deux îlots en projet (à Marray et aux Hermites), puisque leur maison se situe entre les deux, et que leurs déplacements quotidiens les amèneront à passer devant les deux sites en projet. Le couple n'est pas contre le projet sur le fond (l'agrivoltaïsme), mais plutôt sur la forme. Le projet n'est porté que par quelques agriculteurs, qui sont aussi les 4 plus gros du coin. Regret que le collectif ne soit pas plus grand, et qu'il n'intègre pas les exploitations plus petites. Selon l'habitant, ce projet est pensé uniquement pour générer de l'argent, et ce sont toujours les plus riches qui en bénéficient. Remise en cause de l'intérêt du collectif pour justifier le projet : les agriculteurs travaillaient déjà ensemble à l'époque (mutualisation du matériel agricole, etc), sans avoir un projet agrivoltaïque commun. Les agriculteurs porteurs du projet n'habitent pas tous à proximité des parcelles concernées, ce qui est difficilement entendable pour les riverains impactés. La surface couverte par les panneaux photovoltaïques est trop vaste et trop dense visuellement : "ça fait masse". Aspect visuel de l'installation agrivoltaïque jugé inesthétique et dérangeant, y compris sur le long des routes, lors des trajets du quotidien. Choix de l'implantation sur des terrains en pente (donc très visibles et non camouflable par des haies) jugé inadapté. Un terrain plat serait plus acceptable. La femme habite ici depuis toujours, le projet n'est pas envisageable pour elle, qui le considère comme un manque de respect de ce qui a été fait avant. Préférence pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des hangars, des silos, ou sur les bords d'autoroutes. Inquiets pour le passage de la grande faune (chevreuils, sangliers) suite à l'installation des clôtures. Accélération ces dernières années de l'abattage des arbres, dans les boisements situés à proximité de la rivière. Peur que cela accentue davantage la visibilité sur les installations photovoltaïques. Les routes devant leur domicile sont déjà dégradées par le passage des engins agricoles (incluant des remorques triplement essieux), et ne sont pas correctement entretenues par la commune. Inquiétude qu'il y ait une augmentation de la fréquentation des chemins par les engins, pendant et à la suite de l'installation des panneaux ou un changement de leur itinéraire habituel qui créerait une densification du passage devant leur maison. Inquiétude vis-à-vis des interventions possibles du SDIS en cas d'incendie. À savoir que les deux sites en projet répondraient de la même caserne, celle du Val de Dême. Inquiétude sur la sécurité électrique : réinjection continue du courant généré par les panneaux solaires dans le réseau ENEDIS dans le cadre de panneaux en autoconsommation (retour d'expérience de connaissances à eux), y compris lorsque celui-ci est coupé (lors des tempêtes par exemple). Le projet n'apporte selon eux aucun bénéfice aux riverains. Le projet est réfléchi par le prisme de l'agriculteur uniquement et non par le prisme des riverains autour. Il n'y a selon eux plus de communication entre les agriculteurs et les riverains. Sceptiques vis-à-vis de la réelle mise en place de la boucle d'auto-consommation de l'électricité produite pour les riverains.	Implantation d'une haie le long de la route indispensable pour masquer le projet (bien que cela ne change pas le fond du problème pour eux). Intéressés à l'idée de pouvoir participer au choix des essences végétales (fruitiers, etc) si des haies venaient à être implantées. Favorables à la mise en place d'une boucle d'auto-consommation de l'électricité produite, afin de bénéficier d'une électricité moins chère.	"C'est clairement horrible." "Ça gâche le paysage." "Le paysage il évolue, oui, mais pas naturellement." "Le concept est bien mais mal placé." "Ça fait masse." "Dès qu'on sort de chez nous on verra les panneaux solaires !" "Y'a plus de communication entre les agriculteurs et les riverains." "C'est trop égoïste, c'est trop restreint et ne concerne pas suffisamment d'agriculteurs pour une aussi grande surface"
32	Les Maisons Neuves, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Avis de passage déposé.				Opposé au projet. Ne souhaite pas en discuter. Selon lui, il n'y a pas de marge de manœuvre.		



RELIEFS

Agence de paysage

PORTE A PORTE Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Numéro / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientation / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatims
33	Moulin du Conte, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Avis de passage déposé.		X				
34	Les Maisons Neuves, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Discussion	La végétation camoufle complètement le projet, mais il sera peut-être visible l'hiver.	X		Le projet n'est pas esthétique en soit, mais il est acceptable si les agriculteurs en tirent un bénéfice.		"Si c'est un bénéfice pour les agriculteurs pourquoi pas."
35	Le Petit Hêtre, Marray	RDV	Enjeux très forts. Vue directe tout autour de la maison. Présence d'une mare temporaire dans le jardin.	X	Apprécient la vue dégagée sur le grand paysage de la vallée, notamment lors des couchers de soleil. Nourrissage de leurs animaux.	Fermeement opposés au projet. Dévaluation du prix de leur maison. Hauteur des panneaux excessive : 5 mètres, c'est presque la hauteur de leur maison. Ils sont venus s'installer à la campagne pour le cadre de vie, le paysage, ce que les panneaux vont détériorer. Favorables aux installations photovoltaïques sur les toitures, les hangars agricoles, ou sur les zones industrielles, qu'ils jugent plus adaptés à cet effet, et visuellement plus acceptable dans le paysage. Perte de surface agricole, alors qu'il y a un besoin aujourd'hui en France. Inquiets de la contrepartie financière de la présence des installations, et que cela ne mène à une déprise agricole sur les parcelles concernées, une fois le projet agrivoltaique en place ("J'ai mis quelques moutons, également ça passe..."). Important couloir de passage de gibier (biches, cerfs) sur la parcelle en projet (long rectangle), à l'Ouest de leur propriété. Les animaux viennent également se désaltérer dans les mares présentes dans les jardins : chez eux mais aussi dans les mares permanentes présentes à la Grande Coulardière, à la Thomasnière, à la Cressonnière, et vers le Mortier. Présence d'amphibiens dans les mares, et inquiétude que le projet soit un frein à leurs déplacements. Des rapaces nichent dans les grands arbres qui longent les parcelles agricoles. Inquiets des nuisances générées par le passage des engins de chantier pendant 1 an : dégradations exacerbées des routes (nids-de-poule), croisements difficiles ou impossibles, nuisances sonores. Compactage délétré des sols agricoles par des engins lourds, lors du chantier. De plus, les drains présents dans le sol risquent d'être endommagés ? Questionnement sur l'empreinte carbone du projet. Projet qu'ils estiment aller à l'encontre de l'écologie. Si implantation de haies il y a, le couple est sceptique vis-à-vis de leur entretien. Ils craignent qu'il n'y ait pas de contrôles, et que ce soit donc à eux de faire des démarches pour que cet entretien soit correctement réalisé : "y'a Ogarantie". Crainte que ce type de projet ne se développe massivement par la suite.	Défavorables à l'implantation de haies car : - il faut du temps avant d'obtenir un masque végétal efficace, c'est occultant surtout en hiver. - implique un entretien régulier... - cache la vue sur la vallée, à laquelle ils sont très attachés. Si le projet venait à se faire, il faudrait redrer la grande zone au Nord de la zone d'étude (parcelles n°B70, n°B199, n°B200) et la zone à l'Est (parcelle n°B40). Les parcelles qui restent acceptables sont celles situées autour du Gilet.	"Pour nous c'est pas possible." "Il n'y a rien d'écologique là-dedans." "Ça va détruire toute la terre agricole." "On industrialise le territoire, ça fout les boules." "C'est une question d'argent." "On voit rien, absolument rien de positif dans ce projet, c'est ça qui est problématique." "C'est toujours staid de mettre des haies... mais elles ne régleraient pas le problème de fond et puis le temps qu'elles poussent..."
36	N°2 Le Mortier, Marray	Opportunité Avis de passage déposé.						
37	N°1 Le Mortier, Marray	Opportunité Avis de passage déposé.	Vue directe.	X				
38	N°1 La Cressonnière, Marray	Opportunité Avis de passage déposé.	Vue depuis le jardin mais haie du jardin...					



RELIEFS

Agence de paysage

PORTE A PORTE Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Numéro / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientation / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatims
39	N°1 Les Mandolles, Marray	Opportunité Avis de passage de pos.	Vue sur les parcelles à l'Est.	X				
40	Les Mamières, Marray	Opportunité Discussion	Le haut des panneaux est susceptible d'être visible au loin, depuis le jardin. L'ensemble des fenêtres de la maison est tournée vers le Sud, donc peu (voir pas) de vue sur le projet depuis le domicile.			Favorable au projet, si cela permet aux agriculteurs de s'en sortir financièrement. Les agriculteurs font ce qu'ils souhaitent de leurs champs. L'électricité générée par l'agrivoltaïsme est considérée comme une énergie propre. Intéressé par la possibilité d'une électricité à prix réduit, pour que le projet soit bénéfique également pour les habitants. Inquiétude sur les nuisances sonores potentielles, générées par les transformateurs électriques. Passage de loirs et de chevreuils. Inquiétude sur le fait que des bosquets puissent être supprimés pour permettre l'implantation du projet. Il est important de faire en sorte que les routes ne soient pas bloquées car il n'y a pas d'alternatives pour les riverains.	Pas dérangé par l'aspect visuel du projet donc pas de demande de camouflage particulier. Volonté que les transformateurs électriques soient censés éloignés des habitations, afin de limiter les nuisances. Maintenir le passage de la faune sauvage.	"On trouve ça bien, moi je trouve que c'est une super idée pour eux." "Ils font ce qu'ils veulent de leurs champs." "Sympa, intéressant et moderne." "Ils ont raison, c'est difficile pour eux de s'en sortir." "Si ça peut, les aider tant mieux pour eux."
41	La Guinaudière, Marray	Opportunité Discussion	Pas de vue (lointain + végétation du jardin luxuriante).			Défavorable au projet. Implantation sur 40 hectares est trop vaste, et la hauteur des panneaux est trop haute. Installation agrivoltaïque va dégrader le paysage. La France a déjà trop d'électricité. Il s'agit d'une manne financière importante pour les agriculteurs et les investisseurs: inquiétude que l'agrivoltaïsme se développe massivement et rapidement sur d'autres parcelles agricoles une fois ce projet réalisé. Méfiance vis-à-vis des grosses entreprises. Inquiétude car aujourd'hui la loi n'empêche pas l'installation de panneaux solaires en limite de propriété. Les porteurs de projet ne sont pas des communes concernées. Tous les agriculteurs du projet ne sont pas en difficulté. Dévaluation du prix des maisons. Inquiétude sur la dégradation des routes lors du chantier. Souhait de discuter du projet avec des chiffres.	Les haies mettent du temps à pousser.	"Si on pouvait s'en passer ce serait très bien." "40 hectares ça fait quelque chose que moi même." "C'est quand même une aberration..." "On sera entourés de panneaux!" "Qu'est-ce qu'ils viennent faire à Marray?" "Ils ont assez travaillé." "C'est une manne financière très importante." "Ça va esquinter les routes."
42	N°1 Les Cholères, Marray	Opportunité Avis de passage de pos.		X				
43	Le Margat, Marray	Opportunité	Maison tournée vers le projet.			Ne souhaitait pas échanger.		
44	N°2 L'Abbaye, Marray	Opportunité Avis de passage de pos.	Halle bocagère du Margat qui cache (halle à préserver).	X				
45	N°4 L'Abbaye, Marray	Opportunité Avis de passage de pos.						



RELIEFS

Agence de paysage

PORTE A PORTE Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Numéro / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientations / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatims
46	N°2 Les Rousseaux, Marray	Opportunité Avis de passage déposé.						
47	N°1 Les Rousseaux, Marray	Opportunité Avis de passage déposé.						
48	La Levrauderie, Marray	Opportunité Discussion	Vue depuis le jardin et le côté de la maison.	X		Ne souhaitait pas échanger. Contre le projet. Le porteur du projet n'habite pas sur Marray, ce qui est inacceptable. La vue sera dégradée. Inquiet pour la vente de leur maison et pour la dévaluation de son prix.	Qu'il y ait une haie ou non, cela ne change pas son acceptabilité.	"C'est moche." "C'est pas pour." "Ils n'ont qu'à le faire ailleurs!"
49	N°2 La Grande Coulaidière, Marray	RDV réalisé en présence de l'agent immobilier leur ayant vendu leur maison.	Vue face au projet. Le projet est également visible depuis la route qui mène au domicile.	X	Il arrive à l'habitant de couper à travers champs lorsque les sols ne sont pas cultivés, ce qui ne sera plus possible avec les clôtures si le projet voit le jour.	Fermement opposés au projet. Hauteur des panneaux excessive. Le choix d'implanter le projet sur les parcelles autour du Oilet est compréhensible et acceptable, mais une grande partie des parcelles proposées dans le cadre du projet de Marray s'en éloignent trop. Les clôtures autour du projet vont enfermer les animaux et les rivaux. Crainte que la route qui mène à son domicile ne se transforme en couloir avec des grillages de chaque côté, et que des chemins communaux ne soient fermés. Grillage des clôtures pas très esthétique. Inquiète du reflet/éblouissement des panneaux, ainsi que de leur forte inclinaison lorsque le soleil est au plus bas (en hiver, et lors des levers/couchers du soleil). Inquiète de l'aspect des parcelles en hiver (boue dans les champs?). Pas d'infos sur les retombées économiques pour la commune mais probablement anecdotiques. Dévaluation du prix des maisons, estimée à près de 30% par l'agent immobilier. Selon elle, il y a déjà des inquiétudes des riverains sur la valeur de leurs biens (elle a eu plusieurs sollicitations de la part des riverains de la commune). Une installation photovoltaïque de cette ampleur est considérée comme une nuisance visuelle lors de l'achat d'un bien immobilier, au même titre que la proximité ou la vue sur une autoroute, une éolienne, des lignes HT, etc. La valeur d'une habitation en milieu rural dépend de plusieurs facteurs: la superficie, les matériaux utilisés, le stade des travaux et la finition, l'accessibilité de l'habitation et les routes. Les services de la collectivité n'ont que peu d'impact sur la valeur et l'apport des services par les revenus du projet ne compensera pas la dévaluation des habitations. Les habitants de Marray sont nombreux à avoir acheté leur maison pour l'environnement et le cadre de vie autour. Les installations agrivoltaiques vont dénaturer et "gâcher" ce paysage. Sondiment que les habitations n'ont pas été suffisamment prises en compte dans ce projet, puisque certaines sont situées très proches de la zone d'écueil. Abondance de la faune sauvage (grands gibiers, renards, petite faune, etc), notamment à la lisière des boisements (ils entrent et sortent fréquemment). La propriétaire des terres de Marray missionne aujourd'hui des chasseurs sur ses parcelles pour éliminer le gibier et limiter les dégâts sur ses cultures. L'implantation de clôtures autour des parcelles en projet va reporter et concentrer ce problème sur les parcelles voisines, des autres agriculteurs. De plus, les parcelles en projet, situées au Sud-Ouest de la route qui mène à Chemillé-sur-Dême, vont faire barrière au passage de la faune, qui rejoint les boisements plus au Nord et à l'Est. Activités de chasse (dont de la chasse à cour) dans les boisements. Miradors de chasse installés tout au long de la lisière. Ces activités seront remises en cause si les panneaux photovoltaïques sont installés en face des miradors. L'habitant se questionne également sur la "pollution" de projets photovoltaïques dans sa région, et pourquoi ces derniers ne sont pas davantage réalisés dans le Sud de la France, qui est plus ensoleillée.	Nécessité de supprimer du projet de Marray les parcelles situées au Sud de la route (le long du boisement) ainsi que la parcelle au Nord. Les parcelles au sud de la route créeraient une impression de fermeture et de "prison" entre le boisement, et l'ilot central du projet. Favorables à l'implantation de haies, notamment pour maintenir le passage de la faune. Le projet serait plus acceptable si les riverains impactés pouvaient prétendre à une compensation financière (dédommagement ou rétrocession). Il serait également intéressant que les habitants puissent utiliser l'électricité produite avec une boucle d'auto-consommation, et ainsi bénéficier de réductions significatives sur leurs factures d'électricité. Demande de protéger et mettre en valeur la Croix du Oilet (la calvaire et le lilas qui est derrière), qui marque le croisement des routes.	"C'est un gros non." "C'est horrible, c'est hyper industriel." "Si j'avais su je n'aurais pas acheté." "C'est pas anodin." "Les haies c'est le seul point positif du projet." "Cela sera plus le même profil de personnes qui vont s'intéresser à ces biens." "Pour les propriétaires, une maison c'est l'investissement d'une vie." "Ça fait on son (les clôtures)"
50	N°1 La Grande Coulaidière, Marray	Opportunité Discussion	Visibilité depuis le jardin.	X	Emprunte la route quotidiennement.	Fermement opposés. Ils ne sont pas contre l'agrivoltaïsme en tant que tel, mais contre l'unique intérêt financier appartenant au propriétaire des terres. Le projet est implanté trop proche des habitations, et cela perturbe les habitants.		"C'est la route que je prends tous les jours!" "C'est pour les simples envies pécuniaires d'un propriétaire terrien".
51	Baratoire (1ère maison), Marray	Opportunité Avis de passage déposé.		X				



RELIEFS

Agence de paysage

PORTE A PORTE Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Numéro / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientation / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatims
52	N°2 Baratoins, Marray	Opportunité Discussion	Peu d'impact visuel car la maison et la vue sont plus orientées de l'autre côté, vers le Sud.	X		L'habitante n'a pas connaissance du projet.		"Je ne suis pas sûre que ça m'impacte trop."
53	Château de la Perissière, Marray	Opportunité Avis de passage déposé		X				
54	N°4 La Renaudière, Marray	Opportunité Discussion	Loin, caché en partie par la forêt mais visible de loin. Le jardin est tourné vers la vallée.	X		Fermement opposés au projet. Panneaux jugés inesthétiques, qui viendraient dégrader le paysage de la campagne auquel ils sont très attachés. Il y a déjà trop de constructions en milieu rural. Sceptiques vis-à-vis des réels besoins de l'agriculteur. Crainte que les boisements qui masquent en partie le projet ne soient abattus dans les années à venir.		"Je trouve que ça fait moche." "Poubelle !" "C'est juste pour l'agriculteur que c'est plus intéressant." "Avec 206 ha ils ne s'en sortent pas ?!" "On habite à la campagne, on veut les désagréments de la campagne, pas des désagréments industriels." "Encore des hectares qui sont foutus !" "On se le prend en pleine figure !" "Ils se battent pas mal d'arbres en ce moment, ça m'arrête pas !"
55	N°2 La Renaudière, Marray	Opportunité			Pas le temps de discuter, mais intéressée par une discussion plus tard.			
56	La Ugottière, Marray	Opportunité	Pas de vis-à-vis depuis la propriété (uniquement depuis le chemin).			Favorable au projet.	En faveur de l'implantation de haies pour cacher un minimum, et que le projet s'intègre au mieux dans le paysage.	"C'est un bon projet."
57	La Pommier Vert, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Discussion	Peu d'impact visuel depuis chez lui et sa maison est dirigée vers le Sud.			Favorable au projet.		"Moi ça ne me dérange pas." "Il faut bien qu'il y ait du courant !" "Les gens ils veulent plus rien voir !" "C'est bien si ça se fait."
58	Le Petit Fau, Chemillé-sur-Dême	Opportunité Avis de passage déposé		X				



RELIEFS

Agence de paysage

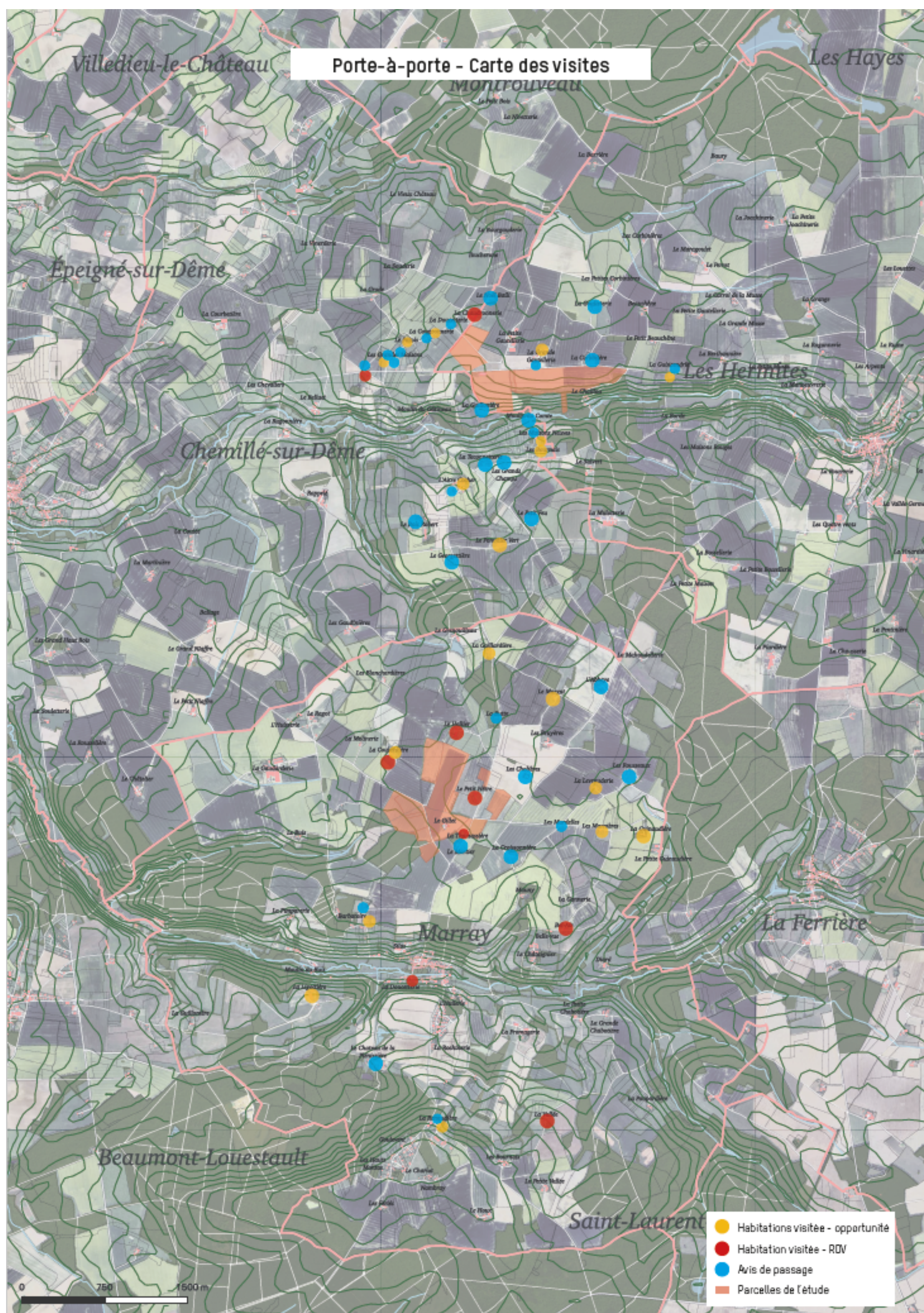
PORTE A PORTE

Marray - Les Hermites - Chemillé-sur-Dême

Número / code	Commune / lieu / habitation	RDV ou opportunité	Orientation / sensibilité du placement de l'habitation vis-à-vis du projet Enjeux visuels	Photos et points de vue vers le projet	Usages / habitudes des habitants dans leur jardin / terrasse ce qu'ils apprécient etc.	Positionnement des habitants vis-à-vis du projet (ce qui les gêne réellement) Contre ou pour le projet dans son ensemble? Contre ou pour le projet près de chez eux?	Quelle acceptabilité pour les habitants? Paysage ouvert? Camouflage? Déplacer le projet?	Verbatims
59	N°2 L'âtre Cocher, Chemillé-sur-Dême	Opportunité RDV				Tres favorable au projet. Permet de diversifier les sources d'énergie en France. Le monde agricole est en difficulté, les panneaux photovoltaïques peuvent apporter une solution. Pour eux c'est l'agriculture de demain. Nécessité de maintenir le tissu rural, sinon les parcelles deviennent des friches et les risques incendie sont accrus. Il faut penser intérêt général avant de penser à ses intérêts personnels. Peut-être que les opposants n'y trouvent pas d'intérêt économique pour leur faire accepter le projet. Les panneaux photovoltaïques ne sont pas si impactants et dérangeants visuellement, puisqu'ils n'obstruent pas la lumière du soleil pour les riverains.	Tres favorables à l'implantation de haies champêtres, avec une variété adaptée d'espèces, sur l'entiereté du pourtour du projet. Proposition de mettre en place une compensation financière pour les riverains, pour compenser la perte de leur "vue".	"Les petits agriculteurs sont entrain de creuser." "Aujourd'hui on vit pas." "Il faut comprendre les agriculteurs et leurs difficultés." "Avec les haies, les panneaux on les voit pas." "Cinq mètres ce n'est pas comme un immeuble, le soleil peut passer au-dessus." "Il faut vivre à la campagne avec les inconvénients de la campagne." "On ne connaît que l'opposition, on ne connaît pas la construction." "Il faut avancer."
60	La Baillardière, Marray	Opportunité Avis de passage déposés						
61	La Butte, Marray	Opportunité Avis de passage déposés						



9.7. La carte des visites, qui localise les habitations rencontrées, les avis de passage et les parcelles de l'étude suivi des planches photographiques réalisées depuis plusieurs habitations ou abords significatifs, documentant les points de vue vers les zones d'étude





Porte-à-porte - Photographies depuis les habitations

5) Les Grands Maisons n°5

Les vues sur les parcelles des Hermites depuis cette habitation sont fortement limitées grâce aux boisements existants.



10) La Chaudronnerie

La vue est directe sur les parcelles nord des Hermites depuis le jardin.
L'angle de vue sur la vallée dont bénéficient les habitants s'en retrouve fortement impacté.



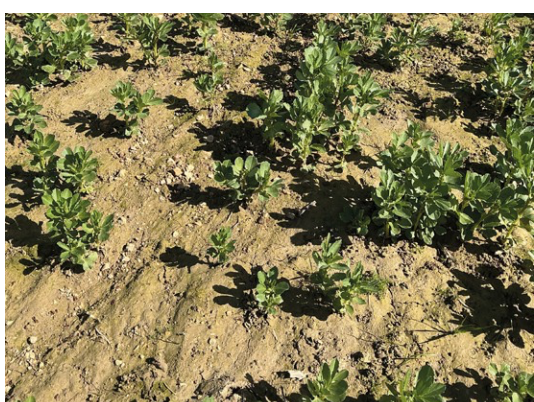
10) La Chaudronnerie - chemin communal

Le chemin communal qui passe au sud de la Chaudronnerie se trouve entre les deux parcelles à l'étude.



10) La Chaudronnerie

Problématique de ravinement





21) La Vallée

Les vues sur les parcelles de Marray depuis le fond de terrain de cette habitation est limitée grâce aux différents boisements.

Il est possible que le haut des panneaux, lors de leur positionnement en drapeau, soit légèrement visible.



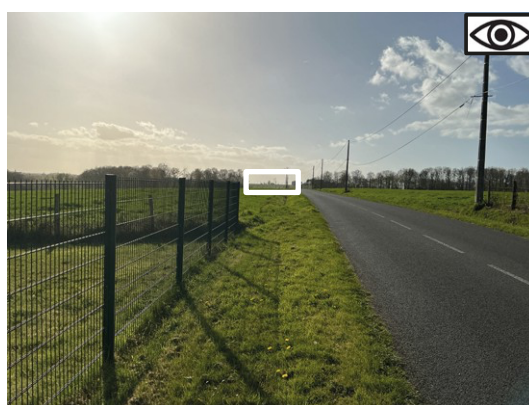
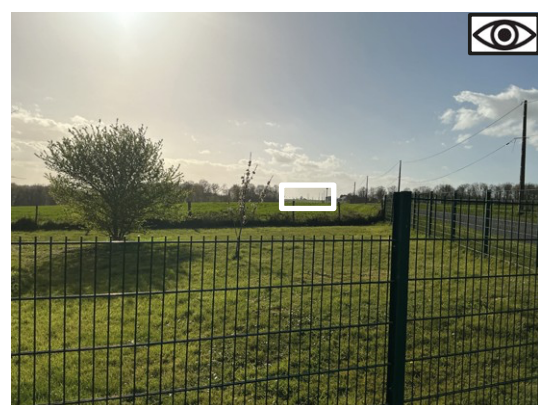
23) La Gouletterie

Depuis l'extérieur de cette habitation, le haut des panneaux des parcelles des Hermites sera visible.



24) La Guincendrie

Depuis l'extérieur de l'habitation, près de la route, les parcelles sont plutôt visibles. Depuis l'intérieur de l'habitation, elles sont camouflées par les boisements de la ripisylve.



22) La Corbinière

Vues depuis l'extérieur de l'habitation, sur les parcelles des Hermites.

Une allée de conifère bloque la vue depuis l'entrée la maison mais la vue reste dégagée sur son flanc ouest.



26) Bel Air

Pas de vue depuis l'habitation vers les parcelles de Marray grâce aux boisements.





27) La Thommassière

L'habitation est entourée par les parcelles de l'îlot de Marray. La visibilité est directe et la proximité est très élevée (une dizaine de mètres entre la maison et les parcelles concernées).



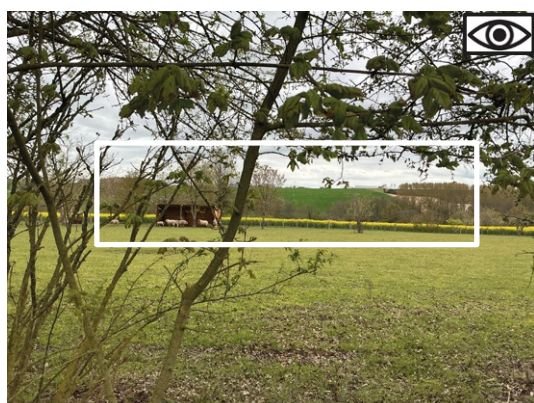
28) Le Hallier

Les parcelles de Marray sont fortement visibles depuis l'habitation, toutes ses ouvertures donnant vers le sud. Depuis l'étage ou le rez-de-chaussée, la proximité visuelle est directe (au bout du jardin).



30) Les Grands Champs

Transparence visuelle vers les parcelles des Hermites.



31) Les Bournais

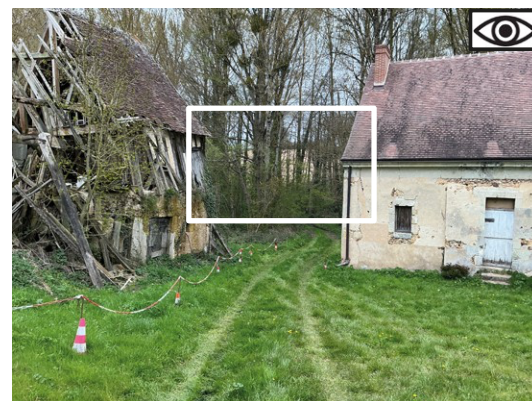
Depuis le jardin devant la maison, toute la partie ouest de l'îlot des Hermites est visible.





33) Moulin du Comte

Depuis le Moulin du comte et donc la ripisylve de la Dêmée, l'impact visuel des parcelles sud de l'îlot de Marray est très fort.



34) Les Maisons Neuves

Pas de visuel sur les parcelles des Hermites grâce à la végétation dense du jardin.



35) Le Petit Hêtre

L'habitation est entourée par les parcelles de l'îlot de Marray. La visibilité est directe et la proximité est très élevée.



37) Le Mortier n°1

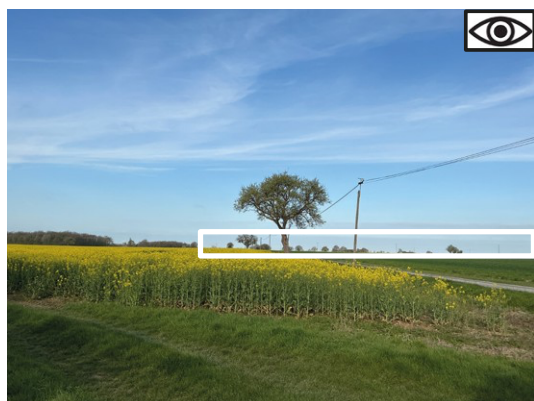
Les parcelles est sont visibles directement depuis l'habitation qui leur fait face. Il n'y a actuellement aucune barrière visuelle.





39) Les Mardelles

Vue sur les parcelles est de l'îlot de Marray depuis l'extérieur de l'habitation.



42) Les Cholières

L'habitation a une visibilité sur toutes les parcelles est de l'îlot de Marray.
Aucune barrière visuelle n'existe aujourd'hui.



44) L'Abbaye

Depuis l'extérieur des habitations, une haie bocagère coupe le regard vers les parcelles de Marray.



48) La Levrauderie

Depuis le jardin de l'habitation, les parcelles est de Marray sont visibles de loin. C'est la hauteur des panneaux qui les rend visibles depuis ce point.



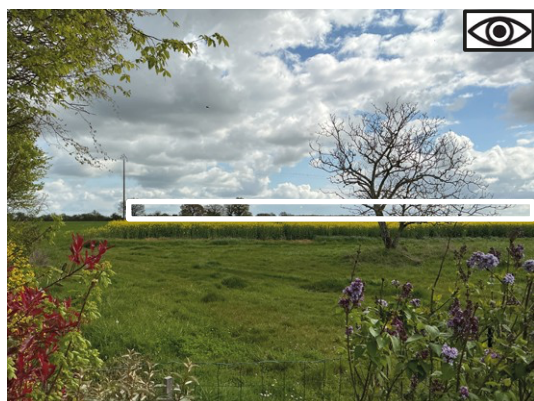
49) La Grande Coulandière n°2

Depuis l'entrée de l'habitation, il y a une visibilité sur les parcelles ouest de l'îlot de Marray qui se situent au-delà de la haie bocagère.



50) La Grande Coulandière n°1

L'habitation a une visibilité sur les parcelles ouest de l'îlot de Marray qui se situent au-delà de la haie bocagère.





51) Baratoire 1ère maison

Vue à travers les champs vers les parcelles sud de l'îlot de Marray.



52) Baratoire 2e maison

Vue légère depuis l'étage vers les parcelles sud de l'îlot de Marray. Les parcelles sont en majorité camouflées par les boisements.



53) Château de la Pennissière

La végétation et les boisements bloquent la vue sur les parcelles de Marray.



54) La Renaudière n°4

Depuis le jardin de l'habitation, les parcelles de Marray peuvent être légèrement visibles, au même titre que pour La Vallée (quand les panneaux sont en drapeau).



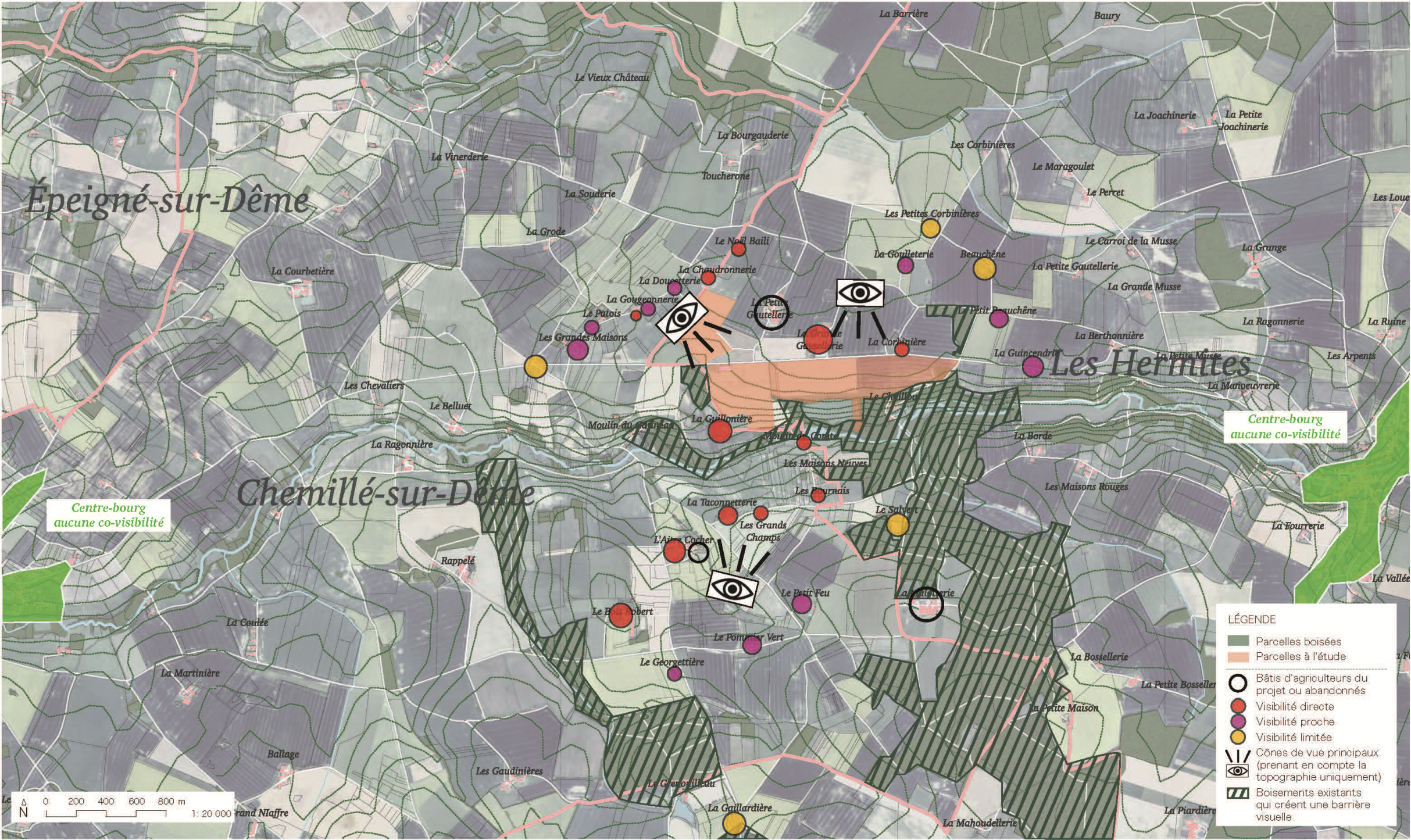
58) Le Petit Feu

L'îlot des Hermites est visible au loin depuis l'ouest de l'habitation (en extérieur).



CONCLUSION

- CARTE DES CO-VISIBILITÉS - SECTEUR LES HERMITES

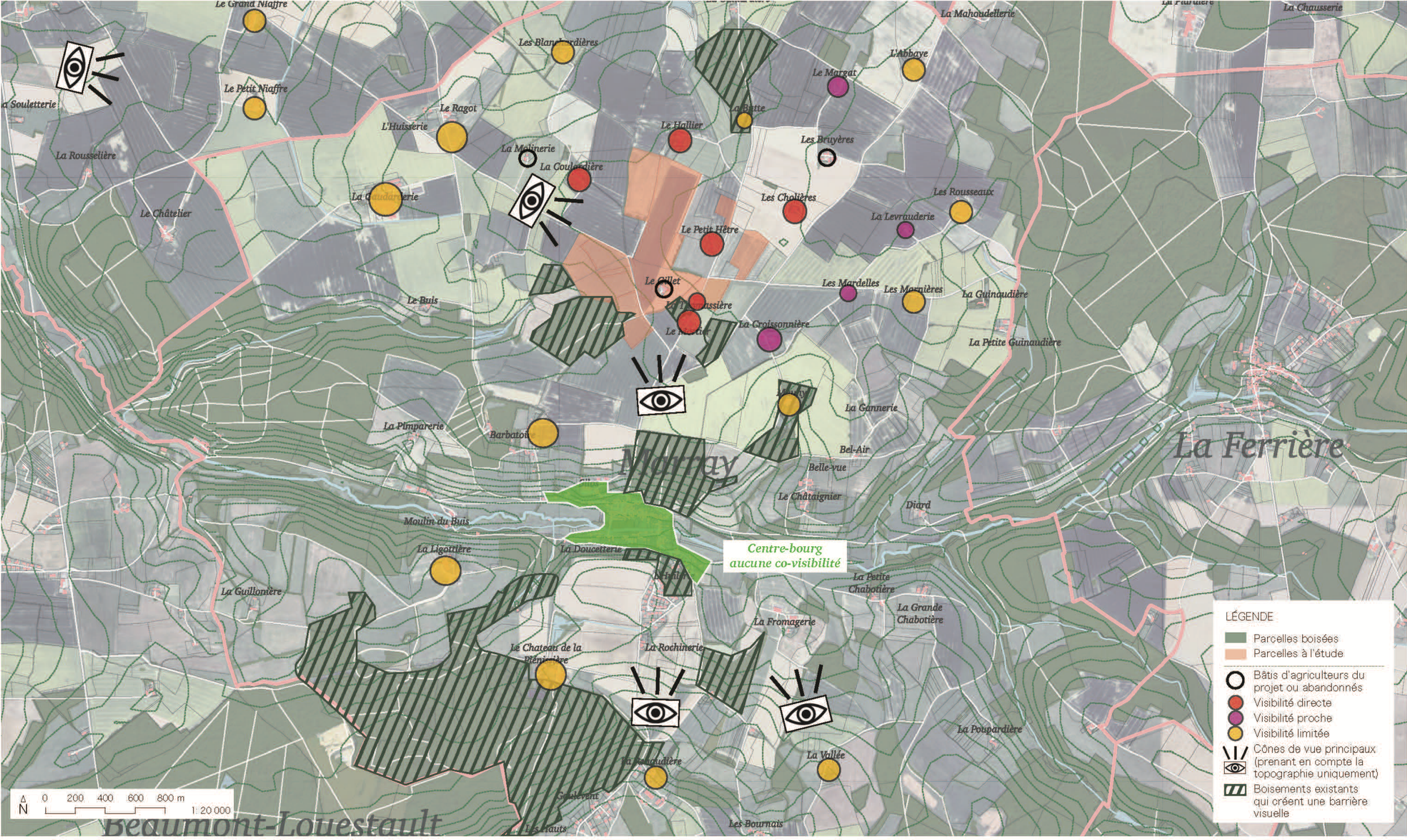


Agence RELIEFS



CONCLUSION

- CARTE DES CO-VISIBILITÉS - SECTEUR MARRAY

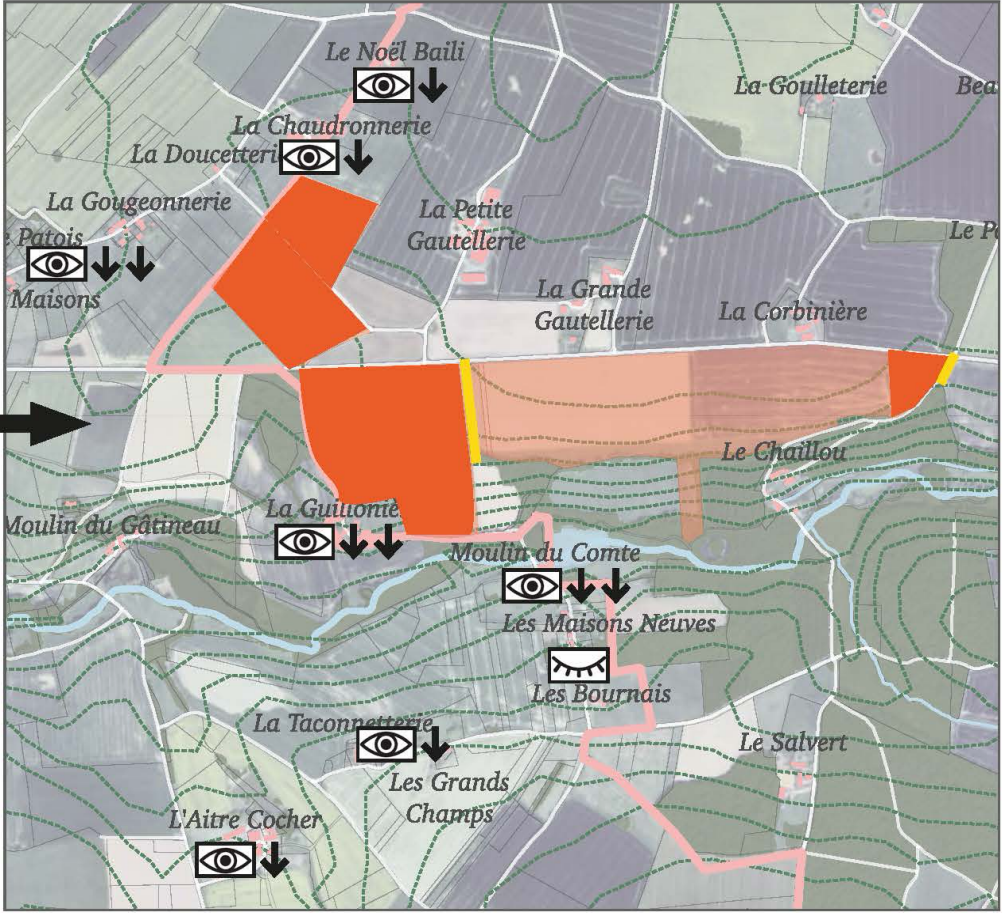
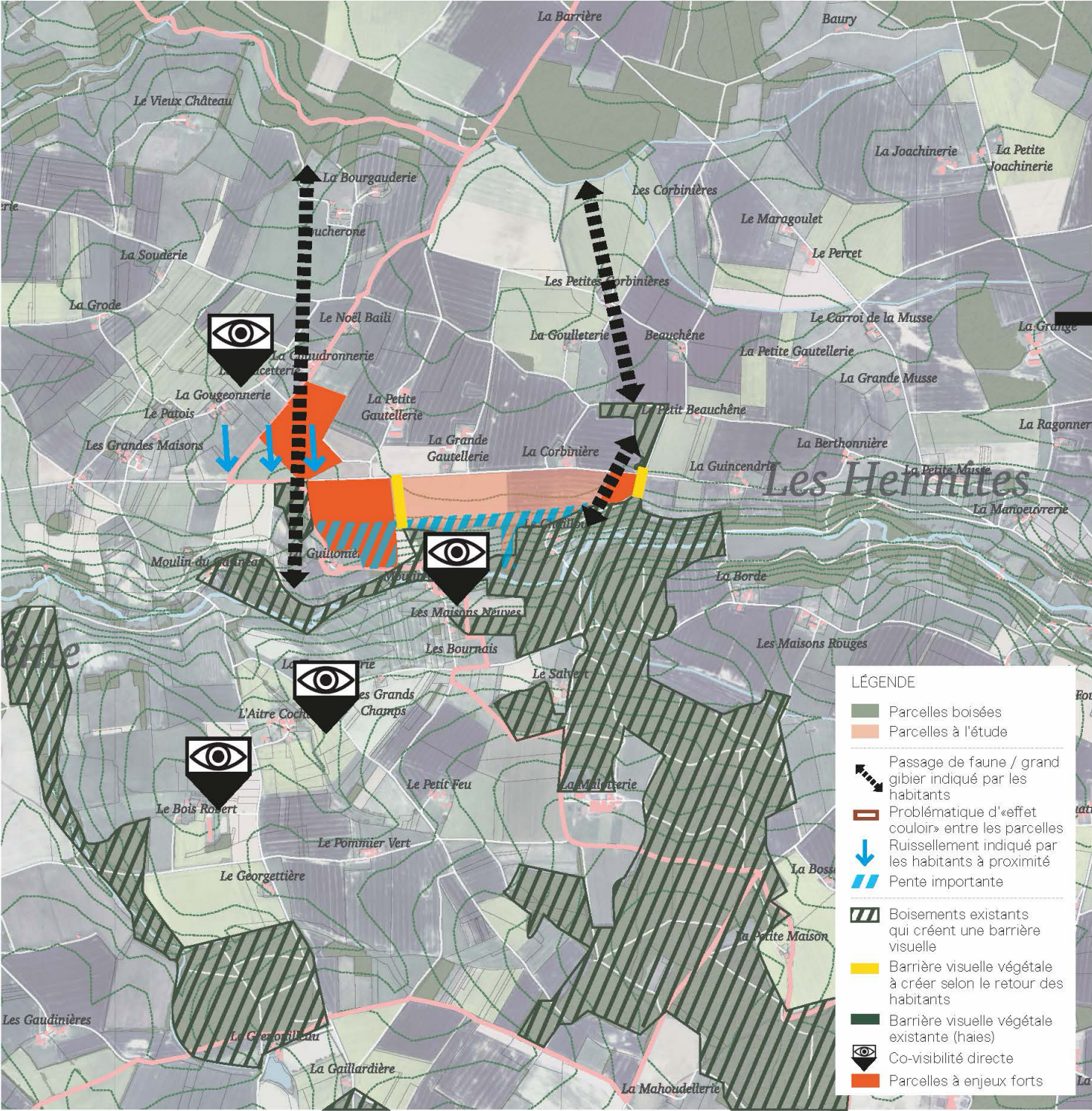


Agence RELIEFS



CONCLUSION

- CARTE DE SYNTHÈSE - SECTEUR LES HERMITES



Co-visibilité diminuée Co-visibilité diminuée fortement Co-visibilité supprimée

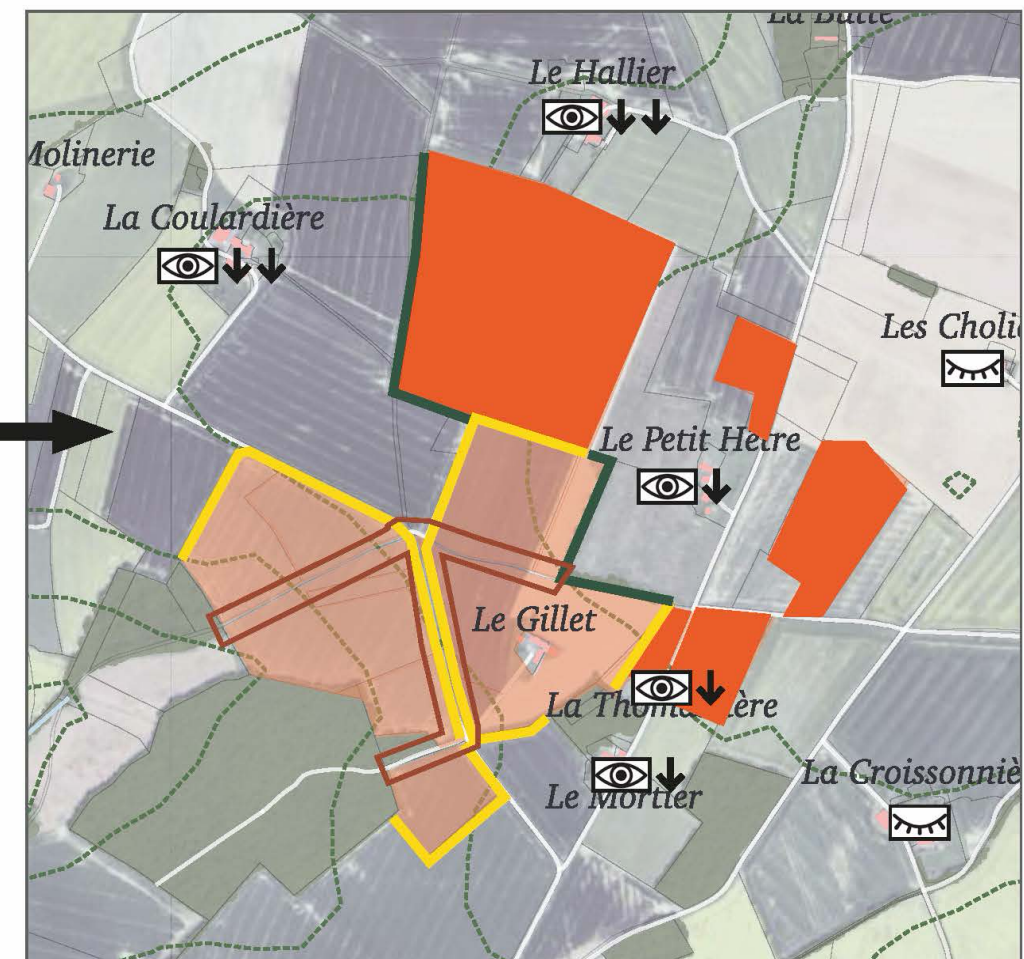
Simulation à partir des propositions des habitants
Ce travail est en cours, il ne reflète pas l'aspect final du projet



Agence RELIEFS

LÉGENDE

- Parcelles boisées
- Parcelles à l'étude
- Passage de faune / grand gibier indiqué par les habitants
- Problématique d'«effet couloir» entre les parcelles
- Ruissellement indiqué par les habitants à proximité
- Pente importante
- Boisements existants qui créent une barrière visuelle
- Barrière visuelle végétale à créer selon le retour des habitants
- Barrière visuelle végétale existante (haies)
- Co-visibilité directe
- Parcelles à enjeux forts



Simulation à partir des propositions des habitants
Ce travail est en cours, il ne reflète pas l'aspect final du projet

0 200 400 600 800 m
1: 20 000